



FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES LANDES

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale tenue le 26 avril 2014 à Pontonx-sur-Adour

Monsieur Jean-Roland BARRÈRE, Président fédéral, salue les participants et les remercie d'être venus aussi nombreux.

Il remercie également les membres de l'ACCA de Pontonx et leur président, mais aussi Monsieur Bernard SUBSOL, l'ancien maire de Pontonx ainsi que Monsieur DUBOIS d'avoir accueilli, il y a presque 10 ans maintenant, la première assemblée générale de la Fédération des Chasseurs des Landes.

Enfin, il donne la parole au nouveau Maire de Pontonx, Monsieur Dominique UROLATEGUI et le remercie chaleureusement, ainsi que toute l'équipe du Conseil municipal pour l'aide efficace qu'ils ont apportée dans l'organisation de cette journée.

Monsieur Dominique UROLATEGUI *Maire de Pontonx*

Mesdames et Messieurs, bonjour.

Monsieur le Président de la Fédération des Chasseurs, merci de ce petit mot d'accueil. Bienvenue à Pontonx. Je suis heureux de vous accueillir dans un nouvel équipement flambant neuf puisqu'il y a très peu de temps qu'il a été mis en service et inauguré. Effectivement, je prends la suite de Monsieur SUBSOL qui avait bloqué la date pour vous, aujourd'hui. Un équipement qui va permettre de mener ces travaux dans une formule que vous connaissez entre l'Assemblée générale et le repas. Et c'est vrai qu'il y a une quinzaine d'années à Pontonx, cette manifestation avait eu lieu dans le Hall des Sports qui avait été coupé en deux et qui avait posé quelques soucis de lumière notamment. Ici, je crois que l'outil est parfaitement adapté, aussi bien pour la réunion que pour le repas. Mais puisque la date est déjà bloquée pour l'année prochaine, on va dire que le pari est pratiquement réussi.

Bienvenue chez nous encore parce que, effectivement, le siège départemental de la Fédération est localisé à Pontonx, la technostructure de la fédération fonctionne bien. Et bienvenue encore chez nous, j'ai envie de dire aussi pour faire un petit clin d'œil et un petit coucou à l'équipe de l'ACCA de Pontonx. Monsieur BARRÈRE parlait d'Yves DUBOIS, je pense aussi à toute l'équipe de Jean-Paul

DEGOS qui a fait le maximum pour que vous soyez bien accueillis, bien sûr en partenariat avec les services municipaux - les chaises, le chapiteau à côté pour le café, pour l'apéro - et puis pour le travail que cette ACCA produit tout au long de l'année.

Je dirais maintenant « Bienvenue aussi chez vous » puisque je voudrais faire un petit clin d'œil aussi à l'action de la Fédération, une action qui est un long cheminement, mais je voudrais passer quelques instants avec vous sur la réserve naturelle de Pontonx, 96 hectares mis en valeur, réhabilités, espace barthé, avec tout ce qui est faune sauvage et c'est une des actions aujourd'hui menées par la fédération depuis maintenant plusieurs dizaines d'années. Et ce partenariat entre la Fédération, la Commune de Pontonx et l'ACCA locale porte ses fruits puis c'est un espace qui est quand même relativement visité tout au long de l'année. Des milliers de personnes viennent randonner, découvrir les oiseaux et puis toute la faune sauvage de ces Barthes. Et plus largement encore, j'élargirais la focale au pays Tarusate puisque Pontonx fait partie d'une communauté de communes où la Fédération a développé du côté de Saint-Yaguen des expériences dans le marais du Los pour aussi réhabiliter ces espaces. Et je voulais tirer un petit coup de chapeau là aussi sur ces actions en direction du grand public parce que c'est important de faire découvrir la nature sous un angle que l'on ne connaît pas et pour lequel une fédération de chasse a un rôle à jouer.

Petit clin d'œil aussi au pays Tarusate, à Tartas avec le musée des chasses traditionnelles, Jean-Jacques LAGÜE est là. C'est aussi important de pouvoir rappeler que la chasse a toujours fait partie de notre vie et de notre bien vivre d'une certaine façon. Le 1^{er} magistrat que je suis est bien conscient de l'utilité d'une fédération et des ACCA en particulier. Les ACCA qui sont quand même les cellules de base de la fédération et les ACCA qui jouent un rôle de service public, d'une certaine façon, dans la régulation des gibiers nuisibles, avec toutes les problématiques qui aujourd'hui apparaissent de plus en plus fortement, c'est des enjeux liés à l'agriculture et à la culture de la forêt. Ce rôle-là est hyper important. Et en tant que 1^{er} magistrat, j'en ai bien conscience et pour avoir connu quelques ACCA voisines, je pense que c'est une cellule de base qu'il faut continuer à accompagner et à soutenir. Les enjeux sociétaux auxquels la Fédération et les chasseurs ont à faire face sont de tous ordres, et j'en citerai notamment deux ce matin :

La sécurité des citoyens d'une part : comment concilier battue et pratique de sports de loisirs ou nature par exemple ? Comment cohabiter de manière intelligente pour que les uns et les autres puissent à la fois vivre ou découvrir des choses et puis d'autres, et vous en particulier, puissiez avoir une action importante sur la régulation de ces gibiers nuisibles.

La sécurité des chasseurs aussi, c'est un vrai souci que nous avons aujourd'hui pour la sécurité de tous. Le risque 0, je pense qu'il n'existe pas, mais c'est un des enjeux aujourd'hui, et un défi à relever. Je pense que c'est tout d'abord une prise de conscience de chacun des chasseurs. Je crois que les personnes qui sont ici ont bien mesuré la portée et puis la responsabilité de chacun d'entre nous, mais le travail des ACCA aujourd'hui est peut-être aussi d'amener les chasseurs en tant qu'individus à avoir un peu plus l'âme collective qui doit animer une ACCA et permettre aux équipes qui participent un peu à cette régularisation de se renouveler et puis d'évoluer vers un peu plus de sécurité.

Je m'arrêterai là parce que le menu de la matinée est copieux, comme un repas d'ACCA, et même un peu plus. Je renouvelle ici tous mes encouragements et mon soutien à vous tous et vous souhaite une fructueuse matinée et un bon repas. Merci.

- oOo -

Avant de commencer, Monsieur Jean-Roland BARRÈRE demande à l'Assemblée d'observer une minute de silence en mémoire des amis chasseurs disparus cette année et notamment de :

- ✓ **Jean DULUC**, Administrateur fédéral de 1967 à 2004,
- ✓ et **Arnaud CLAVÉ** de Gouts et **Christian BOSSET** de Thil qui ont été victimes, tous les deux, d'accidents de chasse en février et mars dernier.

Il déclare ensuite l'Assemblée générale 2014 ouverte.

Il excuse ensuite les personnes qui n'ont pas pu être présentes ce matin :

- ✓ Madame Florence DELAUNAY, Députée des Landes,
- ✓ Monsieur Jean-Pierre DUFAU, Député des Landes,
- ✓ Madame Dany MICHEL, Sénatrice des Landes,
- ✓ Monsieur Jean-Yves MONTUS, Maire de Soustons et Président des Maires des Landes,
- ✓ Monsieur Jean-Claude DEYRES, Conseiller Général des Landes,
- ✓ Monsieur Alain DUDON, Conseiller Général des Landes,
- ✓ Madame Annie RAMES, Directrice adjointe de la DDTM des *Landes*.

Conformément aux statuts et au Règlement intérieur de l'Association, les Délégués ont voté à l'unanimité :

- ✓ les différentes décisions et résolutions sont votées à main levée,
- ✓ le Bureau de séance de l'Assemblée générale est le Bureau du Conseil d'administration.

Le procès-verbal de l'Assemblée générale 2013 adressé à toutes les ACCA et adhérents de la Fédération a été adopté à l'unanimité.

RAPPORT FINANCIER

François DUSSARPS
Trésorier adjoint
 Fédération des Chasseurs des Landes

Monsieur le Préfet,
 Messieurs les Parlementaires,
 Monsieur le Maire de Pontonx,
 Mesdames, Messieurs,
 Mes Chers Amis,

J'ai l'honneur de vous présenter cette année les résultats financiers pour l'exercice 2012/2013 ainsi que le budget étudié et voté par le Conseil d'Administration, que nous soumettrons à votre approbation.

La santé financière de la Fédération Départementale des Chasseurs des LANDES reste satisfaisante, mais demande une gestion rigoureuse.

ACTIF	30/06/2013	30/06/2012	PASSIF	30/06/2013	30/06/2012
Immobilisations corporelles	1 527 006 €	1 637 287 €	Capitaux	2 694 599 € <small>Général : -20960€ Dégâts : - 386726 €</small>	3 098 716 €
Stock	414 550 €	378 029 €			
Créances	282 644 €	225 131 €	Subvention d'investissement	594 173 €	645 077 €
Valeurs mobilières de placement	504 669 €	504 669 €	Provisions	506 219 €	597 914 €
Disponibilités	1 510 063 €	1 970 973 €	Dettes à court terme	443 940 €	374 382 €
TOTAL	4 238 933 €	4 716 091 €	TOTAL	4 238 933 €	4 716 091 €

Le bilan simplifié au 30 juin 2013 fait apparaître les éléments suivants :

✓ **À l'actif :**

Vous pouvez constater une diminution de la valeur des immobilisations corporelles du fait des amortissements de la campagne.

Il y a eu quelques investissements au cours de cette année :

- l'achat d'ordinateurs en remplacement de matériaux obsolètes et de carabines ;
- pour le centre de soins ALCA TORDA avec une prise en charge à 65 % des dépenses par une subvention européenne FEDER : une volière OVOÏDE, 2 armoires réfrigérées et un Karcher.

L'inventaire du parc d'élevage au 30/06/2013 fait apparaître une variation positive de 32 771,44 € par rapport à 2012. Ce résultat s'explique par l'augmentation de la production de faisans. Les Valeurs Mobilières de Placement restent inchangées.

✓ **Au passif :**

Les réserves d'un montant de 2 694 599 € ont diminué du fait du résultat déficitaire de 2012/2013 du PARC et des DÉGÂTS. Ces réserves comprennent :

- Les capitaux propres ;
- -L'affectation du résultat de l'exercice de chaque année.

Le résultat global 2012/2013 est de -20 960 €, résultat que je commenterai par établissement et que nous vous proposerons d'affecter aux réserves de la Fédération. C'est malheureusement la première fois que nous présentons un résultat négatif.

Les subventions d'investissement ont diminué.

Les provisions ont un peu diminué.

Les dettes ont augmenté en raison du montant important des dégâts survenus aux semis 2013.

Le résultat général comprenant le parc et le centre de sauvegarde de la faune sauvage ALCA TORDA à fin juin 2013 vous est présenté ci-dessous :

Produits d'exploitation	3 234 235,71
Cessions et production immobilisée : VENTES	439 565,64
Subventions de fonctionnement : 4€ ETAT	196 206,38
Subventions pour travaux effectués	274 229,11
Adhésions 2012/2013	2 099 994,73
Production stockée : faisans au 30/06/2013	32 771,44
Produits financiers : intérêts livrets	42 564,77
Produits exceptionnels : vente véhicules	12 037,86
Transfert de charges : IJ, aides, charges dégâts	133 723,60
Reprise sur provisions	3 142,18
Charges d'exploitation	3 255 196,21
Achats	462 752,73
Services extérieurs : entretiens	527 242,02
Autres services extérieurs : intérim, déplacements, frais AG, frais postaux/télécom...	547 763,27
Impôts et taxes : taxes sur salaires, fonciers	82 046,66
Frais de personnel	996 408,04
Autres charges de gestion courante : actions cyné, rbt divers	383 352,33
Charges exceptionnelles : subventions diverses	3 648,37
Dotations aux amortis et provisions : dotations des investi	251 982,79
Résultat de l'exercice	-20 960,50

Compte général (Fédération, Parc et ALCA TORDA) : - 20 960.50 €

Par rapport aux réalisations 2011/2012, le résultat a diminué de 258 766 € du fait, entre autres, de la diminution du nombre de permis.

Je tiens à vous alerter sur la diminution persistante du nombre de chasseurs en 2013/2014 : 23 087 contre 23 796 en 2012/2013, soit 709 en moins.

Le résultat DEGAS à fin juin 2013 vous est ensuite présenté ci-dessous :

Produits d'exploitation	829 645,58
Plan de chasse : vente de bracelets	334 705,66
péréquation nationale grand gibier FNC	59 006,65
reprise dégâts provisionnés de 2009 à 2012	435 858,30
Contribution territoriale antérieure 09/10 reçue en 12/13	74,97
Participation chasseurs déficit 11/12	0,00
Charges d'exploitation	1 216 371,72
Indemnisations RECOLTE 2012 et dégâts antérieurs	546 036,14
Frais plan de chasse : achat bracelets	20 578,03
Agrainage printemps 2013	68 829,14
Services extérieurs : frais kms techniciens	44 619,50
Autres services extérieurs : vacances estimateurs privés	65 084,91
Impôts et taxes : taxe sur salaires	8 971,23
Frais de personnel	129 397,73
Autres charges gestion : culture de dissuasion	37 798,65
Charges sur exercice antérieur	9 963,48
Dotations aux provisions/indemnisations SEMIS 2013	285 092,91
Résultat de l'exercice	-386 726,14

Compte dégâts de gibier : - 386 726,14 €

Le montant total des dépenses s'élève à 1 216 371,72 € comprenant :

- Indemnisations pour cette saison 2012/2013 : 546 036,14 € correspondant à la récolte 2012 et au règlement des dégâts des exercices antérieurs ;
- Frais afférents au fonctionnement de ce service : 670 335,58 €

Ces frais comprennent :

- Les bracelets plan de chasse (chevreuil, cerf et biche) : 20 578,03 € ;
- L'achat de maïs pour l'agrainage du printemps 2013 : 68 829,14 € ;

- Les frais kilométriques des techniciens pour les travaux liés aux dégâts : 44 619,50 € ;
- Le paiement des estimateurs privés départementaux : 61 214,66 € ;
- Les taxes sur les salaires : 8 971,23 € ;
- Salaires bruts et charges : 129 397,73 € ;
- Les cultures de dissuasion ACCA : 37 798,65 € ;
- Les frais postaux, de téléphone et financiers : 3 870,25 € ;
- Les charges sur exercice antérieur : 9 963,48 €
- La provision relative aux dégâts survenus aux semis 2013 : 285 092,91 €

Les recettes s'élevant à 829 645,58 € comportent :

- la contribution Plan de chasse : 334 705,66 € de bracelets ;
- la péréquation nationale grand gibier : 59 006,65 €, calculée en fonction de la prévention réalisée dans chaque département. Cette recette provient d'une quote-part du timbre grand gibier payé par les permis nationaux et reversée par la Fédération Nationale des Chasseurs.
- La reprise des dégâts provisionnés de 2009 à 2012 : 435 858.30 €

Venons-en maintenant aux propositions de **budgets pour 2014/2015** :

✓ **Budget général** :

Produits d'exploitation	2 694 082 €
Cessions	40 500 €
Subventions de fonctionnement et exploitation	351 900 €
Adhésions 2014/2015	2 173 682 €
Produits financiers	30 000 €
Transfert de charges	98 000 €
Charges d'exploitation	2 661 020 €
Achats	136 200 €
Services extérieurs	461 720 €
Autres services extérieurs	508 000 €
Impôts et taxes	79 000 €
Frais de personnel	953 400 €
Autres charges de gestion courante	318 700 €
Charges exceptionnelles	3 000 €
Dotations aux amorti et provisions	201 000 €
Résultat budgétaire	33 062 €

Nous vous le proposons avec un résultat positif dû à une maîtrise des dépenses engagées.

Le budget fédération a été établi sur la base de 22 300 chasseurs.

Le prix du timbre est augmenté de 2 € en tenant compte d'une inflation de 1,80 %, soit 88 € prix de l'adhésion 2014/2015 qui sera proposé au vote.

Nous vous rappelons que la validation départementale payée par le chasseur n'est que partiellement reversée à la Fédération des Chasseurs des LANDES, répartie comme suit :

Sur les 157,42 € payés par le chasseur en 2013/2014 :

- 90 € sont reversés à la Fédération des Chasseurs des LANDES,
- 20 € sont reversés à la Fédération des Chasseurs des LANDES pour combler le déficit dégâts de 2011/2012,
- 47,42 € sont reversés à l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage.

✓ **Budget parc :**

L'activité du parc connaissant de réelles difficultés, un budget réduit de transition vous est simplement présenté : les rapports moraux du secrétaire général et du président fédéral vous exposeront ce choix.

✓ **Budget dégâts :**

Produits d'exploitation	631 825 €
Plan de chasse	370 000 €
Quote part nationale TGG	60 000 €
Contribution territoriale prévisionnelle	201 825 €
Charges d'exploitation	631 825 €
Indemnisations et prévention	380 000 €
Services extérieurs	40 000 €
Autres services extérieurs	48 825 €
Impôts et taxes	8 000 €
Frais de personnel	120 000 €
Autres charges de gestion	35 000 €
Résultat budgétaire	0 €

Pour être équilibré, le budget DEGAS prévoit une contribution variable de 201 825 €.

Pour le Conseil d'Administration, l'idéal serait de ne pas être contraint d'appliquer cette contribution variable et, pour cela, il faut absolument diminuer les dégâts.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur le Commissaire aux comptes pour son rapport annuel.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Pierre GOUZY

Merci, Monsieur le Trésorier. Mesdames et Messieurs, je vais donc vous donner lecture de mes rapports pour l'exercice 2012-2013.

Aux Adhérents de la Fédération,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2013 sur :

- ✓ le contrôle des comptes annuels de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- ✓ les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à examiner par sondages les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et la présentation d'ensemble des comptes.

Le total du bilan s'élève à 4 238 517 euros et fait apparaître un déficit global de 407 686,64 euros pour l'exercice.

Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après et, en conséquence, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- ✓ La note 1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables suivies par votre association.
- ✓ Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.
- ✓ Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie du présent rapport.

Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'administration et dans les documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Jean-Pierre GOUZY

Aux Adhérents de la Fédération,

En qualité de Commissaire aux comptes de votre Association, je vous présente mon rapport sur les conventions réglementées.

Il m'appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions.

Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES À L'APPROBATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du Code de commerce.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie de votre attention.

VOTES

Jean-Roland BARRÈRE

Nous avons maintenant à procéder à plusieurs votes à main levée, comme vous l'avez décidé en début de réunion.

- ✓ *Le renouvellement du mandat de Monsieur Jean-Pierre GOUZY en tant que Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, est approuvé.*
- ✓ *Le renouvellement du mandat de Monsieur Pierre BOURDALE-DUFAU en tant que Commissaire aux Comptes suppléant, pour une période de six exercices, est approuvé.*
- ✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve les comptes annuels au 30 juin 2013, faisant ressortir un résultat négatif global pour l'association de - 407 686,64 € :*
 - *Soit de moins 20 960,50 € pour le compte GÉNÉRAL, un résultat négatif de moins 386 726,14 € pour les dégâts*
 - *En outre, il apparaît un déficit de 11 314,50 € à la date du 10/04/14 sur le compte dégâts 2011/2012 faisant suite à la diminution du nombre de chasseurs ne permettant pas l'équilibre du compte malgré l'appel des 20 €.*
- ✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide d'affecter le résultat de la façon suivante :*
 - *En diminution des réserves fédérales pour 32 275 €:*
 - À savoir :
 - ❖ *affectation du déficit 2012/2013 du compte général à hauteur de 20 960,50 €,*
 - ❖ *Reliquat du déficit 2011/2012 du compte dégâts à hauteur de 11 314,50 €.*
 - *En report à nouveau pour le déficit 2012/2013 du compte dégâts 386 726,14 €, dans l'attente de son comblement selon les mesures à prendre.*

Constatant le résultat du Compte Dégâts déficitaire que nous avons l'obligation de combler et de le ramener à zéro tel que le stipule le Code de l'environnement article R426-1 « **les opérations relatives à la prévention et à l'indemnisation des dégâts causés aux cultures et aux récoltes agricoles par le grand gibier, menées par les Fédérations départementales ou interdépartementales des chasseurs, font l'objet d'une comptabilité distincte** », nous vous proposons de renouveler une participation dégâts variable en fonction du déficit, appelée par chasseur lors de la validation annuelle du permis de chasser comme stipulé à l'article 5 du règlement intérieur de la fédération et voté l'an dernier,

L'indemnisation administrative des dégâts agricoles sera assurée :

- ✓ *par les recettes relatives au plan de chasse,*
- ✓ *par un complément variable voté annuellement par l'Assemblée générale appelé « participation dégâts » et prélevé lors de la validation du permis de chasser,*
- ✓ *en cas de déficit persistant par une contribution territoriale variable proportionnelle aux dégâts constatés par UG.*

- ✓ *L'adhésion départementale 2014-2015 s'élèvera à 105 euros (soit 88 euros d'adhésion obligatoire et 17 euros de participation dégâts variable).*
Il est à noter que nous n'avons retenu que l'inflation pour le calcul de l'adhésion départementale que nous avons augmentée de 2 € au lieu de 4,60 €, car que nous avons perdu 712 chasseurs.
La proposition est approuvée
- ✓ *L'adhésion s'élèvera à 31 euros pour les nouveaux chasseurs.*
La proposition est approuvée
- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 9 jours s'élèvera à 52,50 euros*
La proposition est approuvée
- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 9 jours pour les nouveaux chasseurs s'élèvera à 26,50 euros*
La proposition est approuvée
- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 3 jours s'élèvera à 26,50 euros.*
La proposition est approuvée
- ✓ *L'adhésion temporaire départementale de 3 jours pour les nouveaux chasseurs s'élèvera à 13,50 euros*
La proposition est approuvée
- ✓ *L'adhésion territoriale s'élèvera à 88 euros.*
La proposition est approuvée
- ✓ *La contribution plan de chasse s'élèvera à :*
 - 100 euros pour le cerf,
 - 20 euros pour le chevreuil.**La proposition est approuvée**
- ✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, approuve le budget **2014 – 2015.***

Jean-Roland BARRÈRE

La Fédération des Chasseurs des Landes est une association de loi 1901 et peut, à ce titre, recevoir des dons. Elle ne peut pas en faire à la demande et ne peut pas recevoir de legs, c'est-à-dire qu'elle ne peut pas faire comme quelques-uns de nos détracteurs qui envoient des bulletins de souscription un peu partout pour récupérer de l'argent.

Nous avons choisi au niveau du Conseil d'Administration et je vous en avais parlé un petit peu lors des réunions de secteur, de créer un fonds de dotation. C'est comme une fondation. C'est un conseil qui nous a été donné par Pierre DE ROUALLE qui est le Président de la vènerie française qui en a monté un lui aussi et donc ça permet de monter un fonds, sans apporter de capital, avec zéro de mise au départ. Ça nous permettra d'aller récupérer de l'argent pour essayer de faire fonctionner ALCA TORDA en dehors du budget de la fédération. Puisque maintenant ALCA TORDA a pris, on va vous en parler après, une reconnaissance nationale, voire européenne, donc il faut qu'on aille chercher des fonds pour justement le faire fonctionner sans que ça nous coûte beaucoup d'argent.

Donc, je vous demande l'autorisation de créer un fonds de dotation à ce titre-là. Et en même temps, nous allons déposer une demande pour faire reconnaître la Fédération des Chasseurs comme une association reconnue d'utilité publique. Ça, c'est moins facile à obtenir, mais on va le demander en même temps. Ça ne coûte rien de le faire. Ça permettrait d'asseoir un petit peu le fonctionnement de la Fédération et d'ALCA TORDA.

✓ *L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration propose*

- *la création d'un **fonds de dotation** à destination principalement du centre Alca Tord,*
- *déposer un dossier pour faire reconnaître la FDC40 comme **association reconnue d'utilité publique**.*

Nous allons déposer les statuts dans quelques jours, juste après l'Assemblée générale. On s'appuie pour ça sur un avocat parisien qui est spécialiste dans le domaine, qui a créé plus de 300 fonds de dotation déjà au niveau national. C'est Maître DEVIC à Paris.

Maintenant, je vais appeler Monsieur Jérôme PENSU qui va nous parler un petit peu du bilan d'ALCA TORDA puisqu'on en a parlé. C'est le capacitaire bénévole qui s'occupe du centre ALCA TORDA. C'est lui qui va nous faire un bilan sur l'hiver qui vient de s'écouler et les travaux qui ont été effectués au centre ALCA TORDA, vitrine de la Fédération Départementale des Chasseurs des Landes. Vous pouvez être fiers du travail qui a été fait pour nos chasseurs, il travaille pour notre compte et n'hésite pas à communiquer pour nous.

ALCA TORDA
Jérôme PENSU

Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs les chasseurs,
Monsieur le Président,

En guise de début de mon intervention, j'aimerais faire un petit clin d'œil à quelque chose qui est notre anniversaire, à un an près, puisqu'il y a exactement 11 ans, en 2003, s'échouait Le Prestige sur les côtes d'Aquitaine. Et, à cette occasion, nous avons eu l'occasion de nous rencontrer avec le Président BARRÈRE, une rencontre qui a été, on va dire mouvementée et qui a donné quand même l'occasion d'afficher les meilleurs résultats réalisés au cours d'une marée noire. Puisque nous avons eu la chance de relâcher 32 % des oiseaux qui ont été sauvés. Ce résultat n'aurait pas pu être obtenu sans le soutien matériel, financier de la Fédération de Chasse.

On n'avait pas pu fêter cet anniversaire l'année dernière parce que 2013 avait vu un programme un peu chargé à l'Assemblée générale donc je profite, ce sera nos 11 ans. Je ne sais pas comment s'appellent les noces pour les 11 ans ?

Juste, je vais vous faire un petit rappel chronologique pour ceux qui ne le savent pas, sur la création du centre ALCA TORDA.

En **décembre 2002**, le Prestige coule. C'est la première fois que l'ensemble de la côte atlantique est pollué du Cap Finistère espagnol au Cap Finistère français. Pour ceux qui l'ont oublié, dans la Manche, il y avait aussi en même temps une marée noire avec un bateau qui s'appelait le Tricolor. Ce qui a expliqué qu'on a eu de gros problèmes pour relâcher des oiseaux.

Le **6 janvier 2003**, l'équipe de l'UMSOM arrive de Bretagne à la demande, à l'époque, de la DREAL et nous avons donc installé une clinique d'urgence dans les volières du parc d'élevage sur proposition de Monsieur le Président de la Fédération de Chasse, à l'époque Vice-Président, qui m'avait dit : « Est-ce que vous avez les couilles de venir travailler pour les chasseurs ? »

Je vous ai mis quelques petites photos. On a tous un peu vieilli. Beaucoup ne l'ont pas vu parce qu'en 2003, j'aurais dû vous présenter ce diaporama et une panne technique m'avait trahi donc je n'avais pas pu vous montrer les photos. Voilà, l'unité mobile de soins installée dans le parc d'élevage. Ce n'était écologiquement pas très propre puisqu'il faut savoir qu'on a été obligé d'ouvrir les piscines pour faire couler de l'eau. Et donc, on a créé une véritable rivière qu'il a été un peu compliqué de gérer dans les fossés des territoires voisins. Ça s'est assez bien géré.

C'était juste un petit clin d'œil. Sans la possibilité de s'installer sur ce territoire, on n'aurait pu relâcher l'ensemble des animaux qui ont été relâchés.

2006, création du centre ALCA TORDA, puisque je vous rappelle qu'à cette époque-là, le musée de la chasse était disponible et la Fédération se posait la question du devenir de cet établissement. Et donc, on a proposé à Roland BARRÈRE et à la Fédération de faire un centre de soins. C'était une opération qui n'était pas simple puisqu'il n'y avait pas de structure de soins en Aquitaine sur cette thématique, sur la problématique oiseaux mazoutés. Donc, c'est devenu aujourd'hui un centre de soins à la faune sauvage. C'est la plus grosse structure de soins de France. Il faut le redire parce que quand même, c'est la seule qui est gérée par une Fédération de chasse. C'est aussi un centre de formation agréé depuis l'année dernière. Et depuis l'année dernière aussi, c'est un centre d'accueil

pour oiseaux saisis puisqu'il y a énormément de trafics sur les oiseaux, notamment sur les oiseaux de Guyane. La Guyane étant un territoire français, il était normal que la Fédération prenne part à une structure qui permette de lutter contre ce trafic.

Pour 2013 – 2014 puisque j'ai rassemblé un peu le bilan, l'hiver, vous en avez tous entendu parler, a fait forcément augmenter les chiffres puisqu'habituellement, on fait entre 500 et 550 oiseaux. Cette année, nous ferons plus de 1 000 animaux accueillis dont 500 oiseaux marins, 5 phoques, et ça aussi, c'est une grande première. Nous avons bénéficié d'une dérogation préfectorale qui nous a permis d'accueillir ces animaux en provenance, pour 4 d'entre eux, du Musée de la mer et d'un trouvé directement sur les plages et 230 oiseaux saisis. Les oiseaux saisis sont principalement des perroquets.

2014 a été une année assez exceptionnelle en termes d'espèces rares accueillies, non pas qu'on s'en félicite, mais c'est toujours intéressant de voir que si des espèces comme ça sont trouvées, c'est qu'elles sont présentes dans le département. Et surtout, c'est toujours intéressant de voir que c'est ALCA TORDA qu'on appelle dans ces conditions. Petit clin d'œil à l'ACCA qui se reconnaîtra, qui nous a appelés pour aller chercher ce vautour moine qui est la première donnée d'Aquitaine. On a eu aussi une cigogne noire juvénile. Donc là, on est sur un accident d'émancipation. C'est assez intéressant aussi comme observation. Faucons pèlerins, on commence à en avoir de plus en plus. Une loutre, une spatule blanche récupérée non loin d'une des réserves de la Fédération et évidemment 5 phoques dont vous avez, pour certains, entendu parler, qui ont été relâchés sur la plage de Biarritz.

Pour la crise hivernale, il n'y a pas de chiffre particulier. Je vous ai mis quelques photos histoire de vous montrer. Ça a été l'occasion d'une mobilisation assez intéressante puisque le premier lâcher qui a été fait a été accompagné de près de 70 personnes qui pour la plupart étaient des non-chasseurs, qui n'ont fait absolument aucune différence du fait que le centre ALCA TORDA soit géré par la Fédération de chasse. Et une fois de plus, ce qui a réuni les énergies, c'est le désir de prendre en charge des oiseaux. Alors, je fais un tout petit rectificatif. Il s'est dit beaucoup que ces oiseaux étaient mazoutés, etc. Il y a eu très très peu de mazout. On a affaire à un épisode hivernal, compliqué, une succession de 8 tempêtes qui a ramené plus de 24 000 oiseaux à la côte. C'est-à-dire que pour une fois, on s'aperçoit que la beauté de la nature, elle n'est pas aussi tendre qu'on veut bien le dire. Habituellement, ces animaux mourraient en mer. La succession des tempêtes a ramené les cadavres ou les mourants. Sur les 500 oiseaux que nous avons reçus, 400 sont morts dans les 24 heures. C'est-à-dire que les soins que nous avons effectués ou les mauvais soins que nous avons effectués n'ont pas eu le temps de prendre. D'ailleurs, ces oiseaux-là sont enlevés des statistiques en ce sens qu'on n'a rien pu faire. Ils arrivent beaucoup trop faibles. On en a géré une centaine et sur la centaine, on en a une soixantaine qui a été relâchée. Donc on est en train d'affiner pour savoir exactement quels vont être les pourcentages de lâchés, mais c'est sans doute une fois de plus, les meilleurs au regard de ce qu'ont fait les autres structures de soins, qui pour le même nombre ont lâché moins de 10 oiseaux pour certaines et moins de 4 pour les pires. Ça veut dire que finalement, quand on a un petit peu de moyens, un peu de savoir et une structure dimensionnée, on arrive à afficher des résultats qui sont cohérents.

Enfin et une fois n'est pas coutume, je vais rendre hommage aux gens qui m'entourent. Je vais essayer de ne pas les oublier donc je les ai notés parce que j'ai une mémoire qui défaille de ce côté-là : Lucile, Hermance, Françoise, Isabelle, Joanna, Marie, Sandra, Noël, Laurent, Gabriel, Tristan, Enrique, et plein d'autres qui viennent épisodiquement nous aider. Ce sont aussi ces gens qui font qu'ALCA TORDA est ce qu'il est aujourd'hui. Je vous remercie.

Jean-Roland BARRÈRE

Nous pouvons être fiers du travail qui a été fait. Je remercie Jérôme et toute l'équipe. Et je remercie également tous les présidents d'ACCA et les chasseurs qui se sont investis pour accueillir et pour récupérer les oiseaux, pour les conserver, pour les rassembler, pour les acheminer vers ALCA TORDA.

J'associe aussi mes remerciements à l'ONCFS, Francis DUPRAT et son équipe, les gardes-nature, Monsieur le Président, qui ont largement participé. Je tiens à les remercier. C'est la mobilisation de tous qui a permis cette réussite. Et je pense que c'est le Département qui peut s'enorgueillir de ce centre et c'est notre centre à tous et je pense que c'est une vitrine. Et nous les chasseurs qui ne savons pas communiquer, on peut peut-être communiquer au travers de ces actions-là.

Je vais donner la parole à Régis qui va vous parler de la législation.

LE POINT JURIDIQUE

Régis HARGUES

Monsieur le Maire,
Messieurs les Parlementaires,
Mesdames, Messieurs,

J'en prends désormais l'habitude, je me sers de cette intervention à notre Assemblée Générale pour retracer un bilan de l'activité juridique des 12 mois écoulés, mais également parce qu'elle m'autorise aussi à aborder certaines perspectives.

Voyons tout d'abord ce qui s'est passé pour l'essentiel depuis le mois de mars 2013.

À la suite de la loi du 7 mars 2012 sur la chasse, un arrêté du 21 juin 2013 est venu fixer le modèle des statuts des **Fédérations Interdépartementales des Chasseurs**. Cette disposition est malheureusement un signe que nos adhérents diminuent et le législateur anticipe le regroupement de fédérations ne pouvant plus assumer seules leurs missions.

Notre **Fédération Nationale** a été l'objet de deux arrêtés ministériels :

- ✓ 16 décembre 2013 : pour l'habiliter à prendre part aux débats consultatifs sur l'environnement. Nous serons ainsi mieux représentés
- ✓ 10 janvier 2014 : pour l'agréer au titre des associations de protection de l'environnement. Les FDC et FRC pouvaient, mais pas encore la FNC, c'est chose faite.

Venons-en maintenant à un sujet qui est cher à nous tous : les **ACCA** dont l'association des fédérations ACCA s'apprête à fêter le cinquantenaire de la loi du 10 juillet 1964 qui les a créées.

Premièrement, le décret n°2013-720 du 2 août 2013 est venu mettre en application les nouvelles dispositions de la loi du 7 mars 2012 sur la chasse pour permettre la **fusion** éventuelle des ACCA en AICA.

Deuxièmement, la **Cour européenne** des droits de l'homme a rejeté, sans ménagement, les requêtes de propriétaires chasseurs hostiles aux ACCA dans une décision du 2 juillet 2013. Cette décision est dans la suite logique de sa jurisprudence. Nous pouvons donc dire aujourd'hui, avec la plus grande certitude, que le dossier des ACCA est définitivement clos devant la Cour européenne des droits de l'homme de Strasbourg. Il s'agissait notamment des contentieux concernant la surface minimale pour faire opposition qui, je le rappelle, est de 60 hectares d'un seul tenant dans les Landes.

L'Association nationale des FDC à ACCA a tenu son assemblée générale le 28 janvier 2014 et a adopté le **nouveau projet de statuts** des ACCA conformément au projet de son Conseil d'administration. L'enjeu est assez colossal puisqu'il ne s'agit pas moins de doter plus de **10 000 associations** du même statut. Je ne vois pas un autre secteur de la société qui soit confronté à un tel défi. Il s'agit plutôt de les mettre dans un cadre légal, car elles ne sont pas des associations de la loi de 1901 et elles ont des missions de service public. Il convient en effet de rappeler aux ACCA qu'elles ont des missions de **service public**. À ce propos, nous vous l'avions annoncé en réunion de secteur, l'équipe technique est en train d'organiser un planning de réunions dans vos ACCA, afin de vous informer précisément. Déjà

la revue spéciale du Saint-Hubert qui vous a également été remise permet de dégrossir une majorité de questions.

Passons à un autre sujet tout aussi important : **les armes**.

L'été 2013 a été celui de la publication des textes d'application et en particulier le décret n° 2013-700 du 30 juillet 2013. Les nouvelles règles se veulent plus claires et certains diront plus simples pour les chasseurs. La FDC40 a publié plusieurs synthèses sur son site Internet. Si vous avez le moindre doute, appelez-nous.

Pour les périodes de **chasse aux migrateurs**, il faut relever les débats sur les moratoires, sur la chasse des oies, ainsi que les textes favorisant l'emploi des appelants vivants pour la chasse du pigeon ramier (appelé aussi palombe) dont la date du 20 février est désormais acquise. Depuis un arrêté de 2013, la Bernache du Canada est chassable jusqu'en 2015. L'exercice écoulé a vu également la fin du moratoire pour la chasse du Courlis cendré (chasse sur le D.P.M) ainsi qu'un arrêté de juillet 2013 pour la chasse du gibier d'eau sur certains territoires en Gironde.

La question des chasses traditionnelles et des dossiers locaux comme ceux des LANDES (ortolan et pinson) ou de L'ARDECHE (pigeon ramier en mars et fermeture des grives en février) n'ont pu être réglés, mais ne vous en faites pas, nous allons largement les évoquer plus tard, dans les discours notamment de notre Président.

On ajoutera par ailleurs les textes relatifs **au permis de chasser**, le décret n° 2013-475 du 5 juin 2013 relatif à l'examen du permis de chasser et les deux arrêtés du 7 octobre 2013 sur la formation et l'examen. Ce texte simplificateur doit être maintenant testé sur le terrain afin de comparer les taux de réussite.

La refonte des textes relatifs à la **chasse sur le D.P.M**. Ils sont le fruit d'une bonne collaboration entre la FNC et l'ANCGE, mais aussi d'un travail en bonne intelligence avec le Ministère de l'Écologie. Les arrêtés du 24 février 2014 relatifs aux statuts des associations de chasse et au cahier des charges sont satisfaisants. La chasse est donc engagée par ces textes jusqu'en juin 2023.

Bien évidemment, il fallait appliquer la loi du 7 mars 2012 sur la réforme de **l'indemnisation des dégâts de grand gibier**. Le texte d'application était attendu comme le messie et le décret a été publié le 27 décembre 2013.

Un autre dossier a été résolu, et dans une perspective d'intérêt général, celui des **chasses commerciales**. Au terme de longues discussions, le décret n°2013-1302 du 27 décembre 2013 a été publié à la fin de l'année et il est accompagné d'un arrêté du 8 janvier 2014 pour le marquage des oiseaux d'élevage.

Venons-en à un autre sujet qui est **le déterrage**.

L'arrêté du 18 mars 1982 a été modifié par un arrêté du 17 février 2014.

Le déterrage a subi des attaques sans précédent qui menacent cette forme de chasse dans son existence même. Il fallait donc réagir. Cela s'imposait d'autant plus que les associations d'opposants à la chasse et de protection de la nature ont entamé à l'automne-hiver 2013/2014 une campagne de contentieux contre la période complémentaire de vénerie sous terre qui peut commencer, comme vous le savez, à compter du 15 mai.

Ne vous y trompez pas : sous prétexte de critiquer la période complémentaire, c'est l'existence même de cette chasse qui est en cause et c'est le blaireau comme gibier qui est la cible.

Le premier jugement est tombé le 28 janvier 2014 pour le DOUBS. Il est tout à l'avantage de la chasse dans la mesure où il a écarté tous les moyens de l'ASPAS selon lesquels cette chasse est exercée pendant la période de reproduction et de dépendance des petits.

Enfin, il faut dire un mot du dossier des **nuisibles**.

On doit signaler tout d'abord l'arrêté du 4 avril 2013 venant modifier l'arrêté du 2 août 2012 qui « nationalise » la liste des espèces concernées : un seul arrêté national pour tous les départements.

Au passage, on notera que le recours de l'ASPAS contre cet arrêté ministériel a été rejeté par le juge des référés du Conseil d'État le 5 juillet 2013.

Voilà, j'en ai fini pour cette synthèse, j'espère digeste des événements écoulés depuis notre dernière Assemblée.

J'en viens maintenant à l'examen de quelques perspectives.

Le paquebot cynégétique ne navigue jamais sur un long fleuve tranquille. Il vogue plutôt sur un océan, parfois démonté, parfois plus calme, mais sur lequel les dangers ne sont pas plus minimes.

Dans les radars de la chasse, il y a deux icebergs qui se profilent.

Le premier, c'est le **projet de loi sur l'agriculture, l'alimentation et la forêt**. Les dangers de ce texte dont il faut redire qu'il a trois angles menaçants pour la chasse : le sanitaire, le forestier et les schémas départementaux des fédérations, les ACCA.

Tous les services nationaux et départementaux sont mobilisés pour faire des propositions et ne pas pénaliser une fois de plus notre activité.

Pour la deuxième loi en perspective, **sur la biodiversité**, il s'agit moins de critiquer la teneur de la loi que d'avoir assez d'imagination et d'intelligence pour l'enrichir avec nos propositions. On ne devrait pas commencer la lecture parlementaire avant l'été.

L'année 2015 est aussi à inscrire dans la ligne de mire, car les textes sur les **nuisibles** vont changer cette année-là. Une Journée nationale d'information a même été organisée le 9 décembre 2013 sur l'état de la réglementation et les réformes à obtenir.

Depuis cette date, un événement particulier est intervenu : l'annonce par le ministère que le mot « nuisible » serait rayé de la carte et qu'il serait remplacé par le mot « **déprédateur** ». Voilà qui a fait des vagues sur l'océan dont on parlait.

Nous voilà donc de nouveau devant le débat relatif aux nuisibles et au piégeage.

Accepter une telle réforme est signer l'arrêt de mort de la notion de « nuisible » puisque prédateurs et déprédateurs ne recouvrent pas la même chose. Une fouine est prédatrice lorsqu'elle croque un levreau et elle est déprédatrice lorsqu'elle niche dans un grenier.

La réforme des nuisibles en 2012 a débarrassé tout le monde des **contentieux** devant les tribunaux administratifs. C'était l'un des objectifs recherchés et il est atteint. Il apparaît donc extrêmement dangereux d'ouvrir le débat sur le concept même de nuisible, y compris pour le blaireau. Ça, c'est une fausse bonne idée.

Vous me permettrez donc de revenir maintenant sur une vieille idée, mais ô combien selon certains, j'en fais partie, pertinente. Si le changement de terme devait se faire, n'est-il pas opportun de réfléchir à changer le **piégeage en mode de chasse** ? Il vaut mieux avoir un débat en interne, même

vif, et très en amont, plutôt que d'exprimer des regrets après une décision ministérielle qui serait sans retour.

Je m'arrête là et je vous remercie pour votre attention.

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Régis pour cet éclairage. Je vais donner la parole maintenant à André LAILHEUGUE, notre Secrétaire général.

Rapport d'André LAILHEUGUE

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Conseiller Général,
Monsieur le Maire de Pontonx sur Adour,
Mesdames, Messieurs, mes Chers Amis,

Chaque année, avant de rédiger mon rapport moral, j'ai toujours un peu d'anxiété dans le sens où je me demande quelles informations, quels éclaircissements, de préférence intéressants je vais pouvoir vous livrer concernant notre département cynégétique landais ?

Y'a-t-il eu des évènements d'importance pour rendre mon propos pertinent ? Est-ce que d'année en année, je ne tourne pas en rond, un peu comme une vieille bécasse qui connaît trop bien ses remises, donc sa zone de confort ?

Cependant je resterai sur ma ligne du « parler-vrai », au risque de vous déranger, de froisser, de vous être désagréable. Eh bien, je m'en remettrai volontiers à votre jugement à la fin de mon intervention qui, je vous préviens à l'avance, sera courte. Je ne souhaite pas être responsable d'une crise d'hypoglycémie précoce.

Mes Chers Amis, 2013 et ce début 2014 marque le renouvellement de notre Schéma Départemental de Gestion Cynégétique. J'en profite pour saluer l'efficacité de notre jeune contrat d'avenir, Timothé QUENOUILLE, qui est à la base de cette nouvelle rédaction, en partenariat bien sûr avec le service technique. Monsieur le Préfet pourra valider ce document cet été. J'espère que d'ici là, nos divergences sur certains points seront résolues.

Vous avez tous compris, dans ce nouveau schéma, les enjeux peuvent être synthétisés ainsi : efficacité, ouverture et enfin et peut-être surtout sécurité.

Efficacité, car nous avons révisé nos objectifs et nos prétentions en termes de gestion des habitats et des espèces, non pas à la baisse, mais en tenant plus compte des impératifs, parfois plus politiques que techniques de ces aspects. Ainsi nous allons tourner notre action de protection et de connaissance sur le petit gibier sédentaire et migrateur pour tenter d'attirer les jeunes chasseurs, avides de ces modes de chasse.

Ouverture, avec un grand « O », car oui, chers responsables d'ACCA, trop souvent, et nous en avons la preuve dans nos règlements de chasse, nous avons tendance à restreindre les pratiques que nous connaissons mal où dont nous avons des à priori... Vous l'avez vu, nous pensons par exemple qu'il n'est pas aberrant que des chasseurs puissent bénéficier de l'ouverture anticipée au cerf à partir du 1er septembre. Il faudra tout de même que le CDCFS le valide, mais c'est, je crois, un vrai progrès.

Si je reste sur le mot « ouverture », je déborde du schéma pour parler ici non plus du projet, mais de l'outil ADDI-CHASSE. Messieurs les Présidents, cet outil poursuit sa montée en puissance sur nos territoires, pour le plus grand des bonheurs des chasseurs accueillis.

Ce sont 150 chasseurs provenant de 40 départements qui ont goûté l'an dernier aux bienfaits landais et à son sens de l'accueil cynégétique. Je tiens ici à remercier les ACCA qui s'investissent dans ADDI-CHASSE, tant je crois que le concept est novateur et intelligent. On est très loin des chasses commerciales, on s'enrichit de nouvelles expériences et, petit à petit, on glisse vers l'un des objectifs d'ADDI-CHASSE, à savoir : aider les territoires dans la réalisation des plans de chasse.

Vous êtes 41 ACCA à avoir signé la charte. C'est beaucoup et peu à la fois. Je sais que Timothé, encore lui, a battu la campagne ces dernières semaines... Régulièrement, j'entends des ACCA se plaindre de ne pas avoir assez de chasseurs pour les battues ou pour essayer de vendre la venaison sur pied. ADDI-CHASSE est le moyen de vous y aider ! Cela ne change rien dans l'organisation de votre ACCA et de grâce, je ne veux plus entendre l'argument de « Mais qui vous allez m'envoyer ? » Aurions-nous encore des craintes de la suspicion pour celui qui vient d'ailleurs ? Nous n'avons eu aucune anicroche depuis 3 ans et la demande est là : alors, profitez-en !

Je reviens sur le schéma. Nous en terminons aussi avec ces histoires de passée à la bécasse et de restriction des autres modes de chasse. Désormais, la vieille revendication, à mon avis légitime des chasseurs de grives, notamment sur la côte, pourra faire la passée des grives début novembre. À noter que ce sont souvent des jeunes en plus, et que nous avons besoin d'eux !

Sécurité... Vous le savez notre saison de chasse s'est achevée dans le drame, la tristesse et la douleur. Il n'est nullement besoin de tergiverser. Un vrai débat s'est instauré au sein de la Fédération, certainement dans vos ACCA et bien entendu avec notre Administration.

Sur ce point, Monsieur le Préfet, je ne vous cache pas que les propositions arrivées à la fédération et qui émanent de vos services ont été prises comme une provocation et parfois pour de l'obstruction. Vous le savez, nous avons même commenté votre courrier du 24 février 2014 lors de nos réunions de secteurs pour savoir si c'était nous qui comprenions mal ces propositions.

La chasse est un loisir et il est bien entendu que toutes les mesures de sécurité élémentaires doivent être respectées. Par contre, nous ne pouvons cautionner, sous prétexte d'accidents dramatiques, que toute notre pratique et tous nos adhérents soient stigmatisés dans une réglementation qui rendrait tout simplement la chasse collective impossible dans les Landes.

Les chasseurs sont des hommes et des femmes responsables. Nous sommes favorables au contrôle, mais de grâce, arrêtons de diaboliser sans cesse ce sport, qui reste bien moins accidentogène que d'autres loisirs beaucoup plus en vogue et je m'arrêterai là.

Monsieur le Préfet, faites-nous confiance !

Oui Mesdames et Messieurs, ce début d'année 2014 nous rappelle à tous combien notre comportement doit être réfléchi, posé, serein et surtout conscient à tout moment. Y compris lorsque les chiens donnent, que la végétation bouge devant nous et que notre regard se bloque irrémédiablement sur le gibier en mouvement, faisant toute abstraction de notre environnement : cette fameuse seconde d'éternité.

Même si la chasse évoque en nous bien plus qu'un loisir, il n'en demeure pas moins que nous nous devons à l'exemplarité. Nous avons été extrêmement vigilants et avons essayé de faire que les contraintes ne soient pas de nature à décourager les participants notamment aux battues, mais nous sommes obligés, pardonnez mon expression, «de rectifier le tir et ne tolérer aucun comportement dangereux».

Pour tous ceux qui doutent, pour tous ceux que cela intéresse, la Fédération organise des formations dédiées à la sécurité. Venez-y ! Venez seulement cibler votre arme si vous ne l'avez jamais fait... Cela ne pourra qu'être bénéfique. Pour vous inscrire, il suffit de nous appeler et on s'organisera.

Par contre, pour les contrevenants, soyez sûrs que nous serons intransigeants. Pour ne rien vous cacher, nous sommes en discussion avec le Parquet de Mont-de-Marsan pour la signature d'une convention pour ce que l'on appelle des « stages alternatifs ». Cela permettra d'obliger tout imprudent à recevoir une formation s'il a commis une faute relative à la sécurité.

Car ne vous y trompez pas, nous sommes les témoins d'un virage de la chasse landaise, de plus en plus tournée vers la chasse du grand gibier, rien d'étonnant vu son abondance. Mais c'est aussi la conséquence d'une pression de plus en plus forte, mise sur votre dos pour l'accomplissement d'une mission d'intérêt général pour la régulation de la grande faune, notamment au regard des dégâts agricoles. Je reconnais sans difficulté que la Fédération a sa part de responsabilité dans la pression qui vous est mise. Mais que faut-il faire ? Et que devons-nous faire ?

J'ai entendu ici et là des menaces de grèves des battues. J'y entends votre ras-le-bol concernant un loisir convivial, se transformant petit à petit en contraintes conflictuelles.

Sur ces espèces polémiques, vous savez desquelles je parle, il est faux de dire que les chasseurs sont la cause. Je ne sais pas si réellement, ils peuvent être considérés comme la solution. Mais en tous les cas, ils sont d'une aide précieuse, indispensable et incontournable.

Probablement qu'une solution - ce n'est pas la seule - est et sera le législateur. Le président Roland BARRÈRE vous parlera de l'évolution de la loi d'indemnisation des dégâts dont une synthèse vous a été fournie dans vos documents. Je suis de ceux qui pensent que ce n'est que le premier pas. Nous avons perdu dans les Landes, en seulement 30 ans, la moitié de nos effectifs. 4 000 chasseurs depuis Klaus en 2009, et 709 pour la seule saison passée. Qui peut croire que les chasseurs vont pouvoir continuer à eux seuls, à payer des dégâts dont ils ne sont pas directement responsables, causés par une faune qui ne nous appartient pas ?

La compétitivité du monde agricole doit être bien entendu préservée et défendue. Mais il existe aujourd'hui des leviers financiers qui doivent permettre de redistribuer cette charge financière sur d'autres porte-monnaie que ceux des chasseurs, qui je le répète comme un disque rayé, sont BE-NE-VOLES !

Je relie cela sans grande difficulté avec la désaffection des jeunes sur la pratique de la chasse où les battues polluent de plus en plus les débats, et ne donnent absolument pas envie aux jeunes générations de s'investir. Nous devons donc réagir !

Nous l'avons fait, d'ores et déjà, au niveau de l'accessibilité de l'examen. Une réforme remanie l'examen et son organisation depuis ce début d'année. Même si je continue de regretter que le système fédéral n'est pas la totalité de l'organisation de cet examen. Quand on parle d'économies, il y en aurait de vraies à faire ici. Je salue néanmoins l'idée qui est dans la bonne voie.

Le candidat passe désormais son permis en 2 jours au lieu de 4 auparavant, et tout sur le même site de vert. Les questions théoriques ne sont plus qu'au nombre de 10 contre 21 dans l'ancien système. Nous sommes actuellement en train de roder la méthode, car, bien évidemment, il y a quelques contraintes supplémentaires comme la formation au maniement du semi-automatique, voulue par les associations protectionnistes. Elles feraient bien, là aussi, de s'intéresser à tout ce qui se passe dans une région bien française, sur le secteur de Marseille où il semblerait que la Kalachnikov ne nécessite pas autant de démarches, mais c'est comme ça. (Applaudissements de la salle).

Mais n'ayez crainte, nous nous y ferons et nous nous adapterons comme d'habitude...

L'adaptabilité. L'adaptabilité est une constante en écologie. C'est pour moi une excellente transition pour passer au point suivant, la science dans notre fédération.

On a souvent reproché au système fédéral d'être uniquement un lobby à la botte des chasseurs, délaissant toute réalité technique ou scientifique. C'était peut-être vrai... Notre nombre, notre force politique a fait que nous sommes peut-être quelquefois passés en force. Sans nous jeter des fleurs, la Fédération des Landes est un peu atypique dans ce paysage, car elle a depuis longtemps accepté l'idée que la science pouvait être un atout majeur avec la défense de nos intérêts.

L'an passé, nous vous avons donné une première publication sur notre action, concernant la protection des zones humides landaises par les chasseurs. Sachez, à toutes fins utiles, que votre Président en guise de clin d'œil a reçu les félicitations d'Alain BOUGRAIN-DUBOURG seulement pour cet ouvrage.

Cette année, la Fédération a édité le second volume, résolument beaucoup plus technique sur l'analyse de la fréquentation de ces sites par les oiseaux. Vous en avez un exemplaire dans vos chemises. Tous ces travaux rendent incontournable notre Fédération dans le paysage réservé de la protection de la nature. N'en déplaise à certains, il faudra faire avec nous, car oui, le chasseur est un écologiste, n'en doutez jamais et soyez-en fiers !

D'ailleurs, avec le renouvellement de notre agrément en tant qu'association de protection de la nature, nous n'acceptons plus d'être dissociés des autres associations, la chasse n'étant qu'une spécificité supplémentaire à notre activité. Faites connaître autour de vous cet ouvrage, vous y constaterez que la biodiversité dans les Landes est plus importante aujourd'hui qu'il y a 30 ans. Je n'accorde pas à la Fédération l'entier bénéfice de cette réussite, mais l'ignorer serait malhonnête intellectuellement.

L'étude alouette qui poursuit son chemin et qui, cette année, a passé le cap de la publication dans une revue à comité de lecture. C'est la deuxième fois que la Fédération réussit ce tour de force sur cette espèce. Désormais, nos résultats et notre analyse ne peuvent être contournés. Espérons que c'est de bon augure pour le maintien de nos chasses traditionnelles. Pourtant, il faudrait que je tire très fort les oreilles d'une quarantaine de chasseurs - dont j'ai les noms - qui n'ont à ce jour pas renvoyé leur autorisation de capture. Je suis désolé, les services de l'État sont là pour l'entendre, mais ces postes seront gelés, l'année prochaine. Le sujet est trop sérieux, tant pis pour ceux qui très souvent avertis ne le comprennent pas.

La palombe continue de livrer ses secrets par les études du GIFS auxquelles la Fédération des Landes participe grandement. Nous aurions espéré, cette année, faire un « gros coup » sur les canonettes à CAME... Cela sera pour l'année prochaine. Toujours est-il que, là aussi, les chasseurs se sont illustrés par une intervention au colloque international de l'IUGB à Bruxelles, une publication internationale sur la revue ARGOS où les travaux avec les balises sur la palombe ont été pris comme référence et enfin une publication dans une autre revue à comité de lecture. Là aussi, il est impossible et impensable d'ignorer ou passer outre les travaux scientifiques réalisés par les chasseurs.

Sur la gestion territoriale, nous sommes également présents avec la rédaction du document d'objectifs de la zone de protection spéciale des Barthes de l'Adour. C'est un travail d'inventaire gigantesque qui a pu être réalisé et qui sera prochainement publié. Monsieur le Préfet, à la vue de notre investissement et de notre antériorité sur ce territoire de chasse, je crois qu'il serait assez justifié et sincèrement normal que les propositions de la Fédération soient prises en compte.

Toujours sur la gestion territoriale, l'expertise de la FDC40 a été reconnue par la délégation de la rédaction de deux plans de gestion sur des terrains servant de mesures compensatoires pour l'autoroute A65. Mademoiselle Lucille QUIRET a spécialement été embauchée en Contrat à Durée Déterminée, entièrement financé par la Caisse des Dépôts et Consignations pour cette action.

Toujours sur le scientifique, les travaux menés sur le bruant ortolan ne peuvent plus être ignorés et continuent de faire boiter nos détracteurs. Mais je laisse le Président BARRÈRE vous commenter tout cela dans son rapport.

Vous l'avez compris, nous sommes persuadés que la science est une alliée indispensable aux chasseurs. Les exemples sont désormais nombreux : prolongation de la chasse de la palombe, modification de l'arrêté alouette, stabilisation des dates de chasse pour les oiseaux d'eau, défense des espaces chassables dans Natura 2000, et la liste n'est pas exhaustive.

C'est tellement important à nos yeux et profitant d'un coup de chance, la Fédération Régionale d'Aquitaine a pu remplacer le départ volontaire de Maiana CAMINO par Monsieur Philippe MOURGUIART, scientifique reconnu par plusieurs publications. Ainsi nous espérons donner à l'Aquitaine une envergure importante pour la défense de vos dossiers et la valorisation de votre investissement quotidien.

Je parlais à l'instant de valorisation. Le terme qui me vient à l'esprit juste après est « communication ». Historiquement, le chasseur est un très mauvais communicant. Pour de multiples raisons, je n'ai pas ici ni le temps, ni les connaissances précises pour vous les expliquer, mais c'est un fait, nous sommes assez mauvais en communication. Pourtant en aucun cas, il ne s'agit sur ce point d'établir un constat pessimiste, bien au contraire. La marge de progression est tellement importante qu'il est enthousiasmant de se dire que nous serons bien meilleurs dans les prochains mois et encore meilleurs dans un an. Et la pente est déjà bien amorcée. Car toujours aussi atypique que cela peut paraître, les chasseurs landais brillent dans les médias avec le centre de soins Alca Torda. Ce sont 22 articles dans le seul journal Sud-Ouest entre début 2013 et aujourd'hui, une dizaine de reportages sur France 3 et plusieurs articles sur la presse nationale. Même si c'est Alca Torda qui est cité, c'est bien la Fédération des chasseurs qui en ramasse la reconnaissance. Il est très valorisant de voir à quel point on identifie Alca Torda à ce fameux « centre des chasseurs ».

Même si je devrais en faire le bilan l'année prochaine, les retombées médiatiques de cet hiver avec la succession de tempêtes ont eu un vrai retentissement auprès du grand public. Nous avons d'ailleurs accueilli, le 5 et 6 avril derniers, l'Assemblée Générale des Centres de soins de la faune sauvage de France, là aussi une première et tenez-vous bien, nous sommes désormais référencés sur le site Internet de la Fondation Hulot.

C'est d'autant plus intéressant pour nous que le centre fonctionne à 90% avec du bénévolat et le soutien du Conseil Général des Landes que je remercie encore ici publiquement pour sa mise à disposition d'un garde nature.

Les compétences reconnues au niveau national font de ce centre une référence qui fait des envieux. N'hésitez pas à discuter avec ces bénévoles qui, pour certains, sont présents aujourd'hui parmi nous. Encore une belle démonstration qu'une fédération de chasse est une structure dont la portée est bien plus importante que le seul aspect cynégétique dans lequel certains voudraient stratégiquement nous confiner.

Concernant le reste de notre communication, nous avons, je l'espère, progressé avec l'envoi de mails, SMS et de newsletters. Lors de la validation du permis de chasser, vérifiez bien que vous avez mis la bonne adresse email. Je ne peux d'ailleurs que vous encourager à valider directement par internet en utilisant la « e-validation ». Vous avez votre validation annuelle en 5 min chrono, un vrai progrès ! D'ailleurs, suivant l'exemple de la pêche, les chasseurs ayant validé par internet l'an dernier, ne recevront leur bon de commande que par internet. Si par hasard, vous avez changé d'adresse électronique, pas de panique, le site en ligne vous permet de valider directement. À terme, les envois papier vont se réduire, c'est inéluctable.

Tous les moyens de communication sont bons, notre jeune équipe mise sur les nouvelles technologies. Ces dernières nous procurent une vitesse d'information stupéfiante ! Vous le savez peut-être, cette année, un de nos techniciens a bagué pour la première fois dans les Landes 4 poussins de bécasse. Eh bien en 4 heures de temps, cette nouvelle a été visualisée près de 6 000 fois sur le site Facebook de la fédération ! C'est incroyable, mais terriblement efficace.

Je salue aussi à cette occasion l'ACCA de Castelnau Chalosse et les ACCA voisines qui, je le sais, apportent un coup de main pour cette fête de la chasse que je vous recommande. Cette vitrine de la chasse landaise est une réussite fréquentée par environ 2000 participants. C'est beaucoup et bravo pour les organisateurs qui démontrent aussi l'efficacité de la solidarité et de l'amitié !

Je pense avoir retracé les principaux évènements locaux de cette année écoulée.

Dans les derniers points de mon intervention, il y a un sujet d'importance. Dans quelques jours, nous allons rediscuter du plan de chasse triennal. Les attributions se doivent d'être le plus juste possible, en adéquation avec les populations de cervidés, les possibilités humaines et bien entendu le contexte forestier vis-à-vis du reboisement.

Les comptages nocturnes montrent que les populations ne sont pas à la baisse. Nous avons vu que vous avez fait l'effort de demander une attribution plus importante et je salue votre courage. Je remets ici une couche sur ADDI-CHASSE, n'hésitez pas !

Il y a néanmoins des secteurs qui seront sûrement à réviser, et à la hausse. Nous le ferons en bonne intelligence et sans jamais oublier que le boulot, c'est vous seuls qui le faites...

Je pense maintenant avoir fait un tour d'horizon certes incomplet, mais suffisamment dense pour ne pas m'y approfondir. Je tiens à saluer toute l'équipe fédérale qui ne s'économise pas pour vous défendre et répondre à vos besoins. Rien n'est parfait, mais la dynamique en place à tous les atouts pour être synonyme d'efficacité et de réussite pour notre passion commune, la chasse.

Je reprendrai les mots du Directeur du Muséum d'histoire naturelle que je trouve finalement assez justes faisant suite à une rencontre récente entre la Fédération et cette institution. Le Directeur me les a retranscrits ainsi : « Je ne suis pas chasseur et pas fondamentalement anti-chasse, mais je conçois que la chasse constitue un rapport à la nature qui, de fait, contribue à sa défense ».

Je pense, pour ma part, que nous faisons plus que la défendre, nous la vivons ! Et depuis longtemps ! Je vous remercie pour votre attention.

Jean-Roland BARRÈRE : Merci André. Je vais appeler ici Pierre DE ROUALLE. Pierre DE ROUALLE, c'est un Landais, c'est le Président de la Vénerie française. Donc nous avons l'honneur d'avoir un Président landais pour un mode de chasse intéressant. La chasse est une et indivisible, et Pierre a rejoint le Conseil d'administration en qualité de Conseiller technique depuis peu de temps. Et donc il nous fait l'honneur d'assister à notre Assemblée générale et donc de présenter la vénerie. Sachant que, j'en parlerai tout à l'heure, il va aussi nous ouvrir son domaine pour la fête de la chasse, un dimanche à la chasse au mois d'octobre prochain. Pierre à vous.

PRESENTATION DE LA VENERIE

Pierre de Roualle

Bonjour à tous. Pour me présenter, je chasse à courre le chevreuil, le chenil sur la commune de Mézos et nous chassons à Onesse-et-Laharie, à Saint-Julien, Mézos bien sûr, Levignacq, Castets, Linxe, Saint-Michel-Escalus, toutes ces communes. J'en profite - j'imagine que certaines sont ici - pour les remercier. Cela traduit, il n'y a pas de doute, une bonne entente entre chasseurs. Et je crois que c'est existant sur ces communes.

Le Président BARRÈRE m'a demandé de vous dire quelques mots sur la chasse à courre. Je vais parler évidemment de la chasse à courre dans les Landes et vous dire qu'il y a 13 équipages, ce qui est déjà, parmi les départements, un chiffre important. Il y en a 6 qui chassent le chevreuil. Il y en a 1 qui chasse le cerf et le chevreuil. Il y en a 4 qui chassent le lièvre et 2 le lapin. Mais pour parler vraiment de la chasse à courre et de la vénerie dans les Landes, il faut parler de tout le massif forestier et y ajouter la Gironde et le Lot-et-Garonne et là, il y a 42 équipages qui y chassent. C'est vous dire à quel point, en l'espace de 25 ans, la vénerie s'est propagée. Et ça, quand on regarde ce chiffre, ça veut dire quoi ? Ça veut dire que les chasseurs ont accueilli la vénerie, parce que le système d'ACCA passe par là. Et au nom de tous ces équipages, je tiens évidemment à vous en remercier. Mais aussi, ce n'est pas tout à fait étranger parce qu'il y a chez nous, dans les Landes, chez nous dans cette forêt, une culture du chien courant. Et c'est tant mieux si la relation chasseurs aux chiens courants et veneurs est bonne.

Sur les 42 équipages que j'évoquais, il y en a 21 qui chassent le chevreuil. C'est vous dire l'importance de la chasse au chevreuil. Et je voudrais vous faire passer un message. C'est que nous, quand on chasse au chevreuil, il ne nous faut pas trop de chevreuils. On a les qualités qu'on a, on essaie de faire des chiens de change, on essaie de maintenir notre animal, mais quand on s'arrête, il y en a 2, 5, 10 qui bondissent. Et la pratique de la vénerie du chevreuil, partout en France, est menacée à cause de la surpopulation de chevreuils. Alors, c'est vrai que le sanglier vous prend beaucoup de temps, c'est vrai que le cerf devient de plus en plus important et qu'on délaisse un peu le chevreuil. Alors, si je devais faire passer un message, c'est « Chassez plus le chevreuil », ça nous rendra bien service, il n'y a aucun doute là-dessus. Voilà pour la vénerie dans les Landes.

Au niveau national, la vitalité de la chasse à courre est indiscutable. En deux mots, il y a 400 équipages, il y a 10 000 pratiquants et on chasse dans 70 départements. La chasse à courre se porte bien d'un côté. Mais je voudrais insister sur un autre aspect et qui vous concerne. C'est que la chasse à courre est, d'une certaine manière, le mode de chasse ou parmi les modes de chasse qui sont les plus attaqués, les plus menacés. Et nous sommes donc obligés, pour défendre cette pratique qui a 1 000 ans d'histoire et qui doit continuer, de nous organiser et on est, c'est vrai dans beaucoup de sujets, aux avant-postes pour regarder, observer ce qui se passe.

Et je voudrais vous parler d'un sujet dont on n'a pas parlé ici, mais c'est vrai qu'on est dans un Pays de Cocagne ici, c'est la poussée du bien-être animal. Il faut que vous sachiez que cette poussée est immense, est incroyable et je vais vous parler en particulier d'un sujet qu'il y a eu la semaine dernière à l'Assemblée nationale. Ce mouvement vient des États-Unis et d'Angleterre. C'est un mouvement - je ne vais pas épiloguer là-dessus - qui remet en cause complètement la relation entre l'homme et l'animal. Et le végétarisme, le véganisme, tous les concepts qu'il y a derrière font que

c'est un changement très important. Et là où nous sommes tous concernés, et en particulier les Landais, c'est qu'ils ont parmi les 4 priorités qu'ils veulent faire tomber, il y en a 3 qui sont chez nous. Il y a le foie gras, il y a la chasse à courre, et excusez-moi, mais qui dit « Chasse à courre » dit tout de suite après « Chasse aux chiens courants ». Troisièmement, il y a la corrida bien évidemment. Et le quatrième, ce sont les combats de coqs. Ce sont leurs priorités. Et quand on observe ça, on se dit « Qu'est-ce qui se passe ? »

Leurs actions, ce sont des toutes petites structures, composées d'associations de 50, 100 personnes maximum. Ils mènent leur combat de 3 manières.

La première, c'est des commandos. Des opérations commandos. On l'a vu, vous l'avez vu à Rion-des-Landes, l'été dernier. Nous, chasse à courre, ils organisent des opérations de sabotage. Ils viennent avec des cagoules, des pétards, etc., et ils essaient de saboter évidemment la chasse. Quand ils font ça, à chaque fois, ils viennent avec des médias. Parce qu'ils sont 30, ils sont 40 à Rion-des-Landes, mais c'est nationally, c'est tout le monde qui en parle. Donc leur action, c'est : « On fait des opérations commandos et les médias s'en emparent pour essayer de montrer qu'il y a une opposition massive en France ». J'ai fait un sondage auprès des Français pour savoir quelle était leur position sur la chasse à courre. Figurez-vous qu'il y en a 77 % qui étaient persuadés que ça n'existait plus en France. Donc ce qu'ils disent, c'est qu'en fait, s'il n'y a pas de souci, s'il n'y a pas de problème, ils sont assez indifférents vis-à-vis de ça. Mais n'empêche que ces quelques-uns sont acharnés. Donc ils font des opérations commandos.

Deuxième action, ils font des opérations juridiques. Et je vais y venir, c'est celles-ci qui m'inquiètent le plus.

Et la troisième, ils font des opérations politiques, du lobbying, auprès des élus, des parlementaires. Et ces actions conjuguées font qu'ils avancent. Ils avancent. Et je vais vous donner pour preuve ce qui s'est passé, la semaine dernière, à l'Assemblée nationale. Il y a un Député, pour ne pas le citer, Monsieur GLAVANY, qui est venu déposer une loi. La discussion, ce jour-là, portait sur la simplification administrative dont vous avez tous entendu parler. Sauf qu'il a profité de ces discussions pour venir avec une proposition de loi, un amendement sur le changement du Code Civil pour introduire un statut sur l'animal. En deux mots, je ne vais pas rentrer dans trop de détails, mais aujourd'hui, quelqu'un fait un acte répréhensible sur les animaux, il est punissable. Vous avez vu cet abruti-là qui a shooté sur un chaton, il a pris 1 an de prison ferme plus une amende extrêmement importante. Le Code pénal, le Code rural a aujourd'hui un certain nombre de lois qui punissent les sévices envers les animaux. Sauf que le combat là, c'est d'introduire dans le Code Civil un statut de l'animal qui va permettre ensuite, à travers ce statut... Comme ce ne sont pas les animaux qui vont saisir la justice, ça va être les associations de défense des animaux qui vont la saisir pour tout, et les uns après les autres. Et cette pression, je l'évoque parce que je me suis énormément impliqué sur le dossier pour la chasse sous terre. Notamment du blaireau. Ce sont ces associations qui sont à la manœuvre. Donc il y a sans cesse des pressions et leur stratégie est un effet domino. On commence par le blaireau, on y va par l'ortolan, allez hop la chasse à courre puis la corrida et tout tombe, et qu'est-ce qui tombe ? Notre culture, notre identité, notre force. Et c'est ça contre lequel, il faut qu'on se batte. Et c'est ça auquel je m'emploie.

Je reviens sur cette loi. Elle est passée sans discussion, rien. Le mardi matin et dans la journée, c'était passé. C'est ce qu'on appelle une « procédure de cavalier législatif ». Cette loi est passée. Qu'est-ce qui réagit en premier ? C'est le monde agricole et c'est la FNSEA. Parce que derrière, c'est le foie gras, c'est les élevages de poules, c'est les élevages de porcs, de vaches, tout ce qui s'ensuit. Et c'est ce combat global qui fait qu'il y a un message. On l'a compris nous entre chasseurs, la solidarité est obligatoire. Mais demain, il faut que cette solidarité, elle soit avec tout le monde agricole. Et je peux vous dire que maintenant, on fait partie d'une organisation qui réunit tout ce monde-là. Moi, je suis à

côté des gens qui défendent le foie gras, à côté des gens qui défendent le porc, la poule, etc., et nous travaillons collectivement pour défendre ça. Parce que derrière, c'est l'animal dans sa globalité, on veut changer complètement l'ordre des choses.

Je ne voudrais pas terminer uniquement sur un message d'alerte et puis vous dire que finalement, si on fait tout ça, c'est que, quand on entend nos chiens courants, il y a une passion qui nous anime et cette passion, je sais qu'on la partage tous. Et au nom de celle-là, je voulais vous dire que je suis, en tous les cas, déterminé à défendre nos modes de chasse. Merci.

RECOMPENSES : REMISE DES DIPLOMES

Jean-Roland BARRÈRE

J'appelle à la tribune :

- **Jean-Jacques DUPUCH** : ACCA d'Argelouse, 40 ans au service de l'ACCA,
- **Michel DARTHENUCQ** : ACCA de Labrit, 56 ans au service de l'ACCA,
- **Jean-Michel SANGLA** : ACCA de Josse, 35 ans au service de l'ACCA,
- **Jean-Paul DOMENGE** : ACCA d'Aire sur Adour, absent

Ensuite, je vais donner la parole à André LAILHEUGUE qui s'occupe particulièrement du Saint-Hubert et donc je vais appeler ici Monsieur RUDELLE le Président du Saint-Hubert des Landes qui va venir à la tribune, car nous avons à honorer les membres du Saint-Hubert qui ont porté haut le Département des Landes, avec une dame. Donc, je vais laisser à André le soin d'en parler puisque c'est lui qui est le lien entre le Conseil d'administration de la Fédération des Chasseurs des Landes et l'association.

André LAILHEUGUE : Je vais appeler pour monter ici aussi :

- **Joëlle LOUSTALOT,**
- **Didier DUSSAULT,**
- **Éric LAFAYSSE,**
- **Grégory ZAMPROGNA**
- **et Franck NAYRAGUET.**

Amis chasseurs, nous allons honorer maintenant un brillant panel de chasseurs landais qui se sont particulièrement distingués dans les concours de Saint-Hubert aux chiens d'arrêt sur faisan. L'Amicale Saint-Hubert des Landes, animée par le dynamique Président Richard RUDELLE - comme ça, si vous voulez adhérer à l'Amicale, vous saurez qui est le Président, il est là - et son équipe est une association que vous pouvez consulter sur le site Internet de la Fédération, qui a la volonté de démontrer la complicité du chasseur avec son chien, leur amour respectif, une même passion pour constituer l'image de la chasse. L'ambition de cette Amicale, c'est de :

Promouvoir l'éthique de la chasse, ses traditions, notre culture, sans esprit clanique ou élitiste et en respectant les autres modes de chasse ;

- ✓ De favoriser la passion d'une chasse populaire, responsable, pérenne et sereine ;
- ✓ De préserver l'authenticité de notre sport favori qui implique un comportement respectueux envers l'environnement et sécuritaire. Et vous le savez dans les concours, ils sont très exigeants, vos examinateurs, en matière de sécurité et c'est bien normal, afin d'être en phase avec les autres utilisateurs de la nature.
- ✓ De valoriser l'image du chasseur moderne, accompagné de son chien, sachant gérer, prélever, sans rechercher l'exploit quantitatif.

De tout cela est fait le concours Saint-Hubert et on leur attribue des points. Il y a 100 points sur un parcours qui dure 20 minutes. Et, bien entendu, il ne faut pas commettre d'erreur. 2013 est pour votre Amicale une année inédite. Vous faites partie de l'équipe régionale du Sud-Ouest, 13

départements, qui a remporté le titre de Champion de France. Bravo, je crois qu'ils méritent des applaudissements.

(Applaudissements)

Mais également, ont été sélectionnés pour la finale nationale, sur le prestigieux site de Rambouillet, Mademoiselle Joëlle LOUSTALOT de Gaas, devenue Championne de France en catégorie chasserresse, mais attention, de ce fait, elle postule au Championnat du monde en 2014 en Italie. Bravo Joëlle.

(Applaudissements)

Également, à Rambouillet, Didier DUSSAULT de Saint-Paul-lès-Dax, qui termine 5^{ème} de la catégorie chasseur avec chien d'arrêt trialisant. Je dois vous dire que Didier est un habitué puisqu'il détient déjà plusieurs titres mondiaux en Saint-Hubert, bravo Didier.

(Applaudissements)

Pour vous remercier et vous féliciter d'être les ambassadeurs de la chasse landaise et les représentants de nous tous, il va vous être remis le Diplôme d'honneur de la Fédération des Chasseurs des Landes. On va mettre à contribution certaines personnalités. Pour Joëlle LOUSTALOT de Gaas, Championne de France catégorie chasserresse, c'est donc Monsieur le Préfet à qui revient l'honneur de lui remettre le diplôme d'honneur.

(Remise du diplôme et applaudissements)

Entre nous, Joëlle est habituée au titre de Champion de France parce qu'elle est aussi championne de France en rugby, avec l'équipe d'Herm les Pachys d'Herm. Bravo Joëlle !

Pour Didier DUSSAULT de Saint-Paul-lès-Dax, catégorie « Chasseur avec chien trialisant », c'est donc Monsieur le Président du Conseil général des Landes Monsieur EMMANUELLI qui va lui remettre le diplôme d'honneur.

(Remise du diplôme et applaudissements)

Pour Éric LAFAYSSSE de Mont-de-Marsan qui a, lui, été dans la catégorie « Chasseur avec chien Spaniel », c'est donc Monsieur Jean-Louis CARRÈRE, Sénateur des Landes qui va lui remettre le diplôme d'honneur.

(Remise du diplôme et applaudissements)

Pour Grégory ZAMPROGNA, catégorie « Chasseur avec chien d'arrêt », c'est donc Monsieur le Maire de Pontonx qui va lui remettre le diplôme d'honneur.

(Remise du diplôme et applaudissements)

Et enfin, vous savez tout à l'heure, nous avons parlé des jeunes. Il nous en faut de plus en plus. Et bien écoutez, le Président Jean-Roland BARRÈRE assume une lourde responsabilité, l'avenir de la Fédération et de la chasse dans les Landes, donc c'est à lui que va revenir l'honneur de remettre à l'avenir de la chasse, c'est-à-dire à Franck NAYRAGUET, catégorie junior, bravo, le diplôme d'honneur.

(Remise du diplôme et applaudissements)

En conclusion, le Président de l'amicale Saint-Hubert, Richard RUDELLE, va vous adresser 2 mots.

Richard RUDELLE : Bonjour à tous. Tout d'abord, je voudrais, au nom de notre Amicale Saint-Hubert des Landes, Monsieur le Maire, Messieurs les Parlementaires, Monsieur le Président - vous dire un grand merci pour l'immense honneur qui nous a permis aujourd'hui d'être parmi vous tous.

Pour résumer ce qu'a dit notre Secrétaire général, notre Association n'est pas faite dans un but élitiste. On est tout simplement là dans le but de montrer l'exemple. Un peu dans la continuité de la Fédération des Chasseurs, de montrer cet exemple, en respectant les grands principes fondamentaux de la chasse moderne, dite du XXI^e siècle : le grand respect de la nature, bien sûr, que nous aimons tant, qui nous est si chère. Cette nature qui doit, par le biais de nos modes de chasse quels qu'ils soient, de nos compétitions, qui doit rester toujours la grande gagnante.

Et le 2^{ème} grand principe bien sûr, il a été souligné, c'est les principes de sécurité qui sont tellement d'actualité aujourd'hui. Nous, petite association, nous essayons de le promouvoir dans un sens collectif. Alors, ceci se fait par le biais de nos compétitions, comme l'a dit André, ce sont des compétitions de 20 minutes. Quand on va à la chasse, on revient souvent bredouille, vous le savez. C'est souvent la faute du chien, c'est souvent la faute du fusil, là non. On est noté pendant 20 minutes, on note tout, le chien, le fusil et le chasseur. Et, à partir de là, de nos rencontres qui sont conviviales parce qu'on s'adresse tout de même à des passionnés, nous formons notre équipe landaise qui nous a régales, cette année, puisqu'elle a été Championne régionale pour la première fois de l'histoire du Saint-Hubert dans les Landes et également Championne de France du Sud-Ouest, avec en point d'orgue bien sûr, le Championnat de France et le titre de Joëlle.

C'est une catégorie, on en avait parlé avec vous, Président, qui est symbolique pour nous parce qu'on estime qu'il n'y a peut-être pas assez de chasseresses dans les Landes. Et donc c'est quand même symbolique de voir qu'elle nous représente bien puisqu'elle décroche même un titre.

Soyez-en certains quand même, au sein de notre Association, nous mettrons tout en œuvre pour attirer le plus de chasseresses possible.

Jean-Roland BARRÈRE : C'est l'objectif que je vous ai fixé.

Richard RUDELLE : Juste pour terminer, on parle souvent de la chasse « un peu vieillissante ». Quand on voit la moyenne d'âge de l'équipe avec notre champion chasseur, c'est peut-être la catégorie la plus difficile, Greg ZAMPROGNA qui n'a que 25 ans, je crois qu'il ne faut peut-être pas être si fataliste. Je crois qu'il faut peut-être élargir le débat ou, comme l'a dit Pierre, il faut faire confiance à toute cette jeunesse. Il y a des jeunes qui aiment la chasse encore, qui aiment la ruralité. Merci à tous.

Jean-Roland BARRÈRE : Merci Monsieur le Président. Que votre message soit entendu. Je le répète, nous avons le Président de la toute nouvelle Association des jeunes et nouveaux chasseurs du Département, et il accueillera les féminines aussi dans son association. Et donc ça va permettre de créer une émulation et j'espère justement recruter des jeunes et nouveaux chasseurs.

Je voudrais terminer la remise des diplômes par les anciens. Pour les anciens chasseurs, il y a **Monsieur DARTHENUCQ** auquel Monsieur le Préfet va remettre le diplôme pour 56 ans passés au service de la chasse, qui est originaire de Labrit. Merci Monsieur le Préfet.

Monsieur EMMANUELLI, **Monsieur DUPUCH**, merci Monsieur le Président, de bien vouloir le lui remettre. Je crois que Monsieur DUPUCH, il a passé 40 ans dans l'ACCA, ce n'est pas mal quand même. Merci Monsieur le Président.

Monsieur CARRÈRE pour **Monsieur SANGLA** de Josse qui, lui, a passé 35 ans à l'ACCA de Josse. Je vous remercie très sincèrement.

Je vais vous demander, aujourd'hui nous avons la chance d'avoir nos veneurs et nos sonneurs landais plutôt. Donc Francis, si tu veux bien leur sonner les honneurs, ça serait superbe. Merci.

(Cor de chasse)

Merci les amis sonneurs. Ce sont nos amis landais, c'est l'école de trompe de chasse de Mont-de-Marsan, animée par Francis FAGET. On est très heureux de les accueillir tous les ans, ils viennent nous apporter un petit peu de gaieté dans notre assemblée générale. À tout à l'heure.

Rapport du Président

Jean-Roland BARRÈRE

C'est à mon tour, après ce petit entracte. André LAILHEUGUE a parlé de l'essentiel. Je vais essayer de ne pas trop répéter parce que sinon, je vais me faire reprendre par Jean-Louis ou par Monsieur Henri EMMANUELLI.

Tout d'abord, je voulais dire simplement qu'on a voté à bulletin secret pour le Schéma départemental de gestion cynégétique au début de cette assemblée. Je voulais dire à Monsieur le Préfet que nous l'avons voulu à bulletin secret pour que ce soit démocratique et pour que ça ait plus de portée par rapport à ce que nous allons vous proposer.

Il y a eu 242 adhérents territoriaux qui ont voté, 14 997 suffrages exprimés. Il y a eu 1 185 bulletins nuls. Il y a eu 833 bulletins « Non » et il y a eu donc 12 979 bulletins « Oui », ce qui représente 86,5 % de suffrages favorables pour le Schéma départemental de gestion cynégétique que l'on a proposé aux ACCA ; document sur lequel nous avons travaillé lors des réunions de secteur, que nous avons largement abordé. Je suis très content de la participation et je vous remercie à tous du vote que vous avez exprimé.

(Applaudissements)

Monsieur le Préfet,
Messieurs les Parlementaires,
Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Présidents d'ACCA,
Mes Chers Amis chasseurs,

C'est avec plaisir que je vous retrouve tous aujourd'hui rassemblés dans ces arènes couvertes de Pontonx qui seront, malgré elles, le symbole de notre combat permanent pour sauvegarder notre culture et notre identité. Nous ne saurons pas, à l'issue de ce congrès, qui aura joué le rôle du taureau ou du matador, ni même si « l'animal » sera gracié et ou si le matador sortira à hombros ! mais je peux vous assurer que j'ai définitivement perdu ma langue de bois.

C'est la volonté d'aboutir qui m'a guidé pour solliciter auprès de mes collègues de la Région, que je remercie, tout d'abord un poste au sein du conseil d'administration de la Fédération Nationale des Chasseurs ; nomination qui m'a ensuite amené à l'élection au poste de 2^{ème} Vice-Président de la structure nationale. Plus particulièrement chargé de l'animation de la Commission migrants terrestres au sein de la commission technique nationale, poste qui correspond parfaitement aux combats que nous menons, tant pour la défense des acquis que pour avancer dans nos objectifs.

L'an dernier, nous nous sommes quittés avec la conviction que notre démonstration scientifique et juridique sur le dossier des chasses traditionnelles serait rapidement réglée au niveau politique et que les dérogations suivraient. Malheureusement, il n'en fut rien et, pire encore, les terroristes du CABS ont encore sévi dans le département, protégés par la police et la gendarmerie nationale. On croit rêver. C'est le monde à l'envers. Quand on voit que d'autres citoyens - je ne les citerai pas, mais si vous avez lu la presse, il n'y a pas si longtemps que ça - sont écroués pour avoir détruit du matériel,

il n'en est rien pour les activistes. Je suis légaliste. Je considère que nous sommes dans notre droit, compte tenu de la législation en vigueur.

À Campagne, lors de l'Assemblée générale des chasses traditionnelles, notre Sénateur, Jean-Louis CARRÈRE nous permit d'y croire fort, très fort. En septembre, nous avons, je dirais « enfin », pu présenter notre rapport au Conseil national de protection de la nature, qui a rendu un avis défavorable alors qu'aucun membre présent n'avait critiqué objectivement ces travaux. Vous connaissez la suite. Pas de dérogation, car paraît-il que le Ministre de l'Environnement, Philippe MARTIN, se serait vu refuser cette prise de décision au-dessus de lui : nous ne saurons donc pas qui s'y est opposé, mais nous avons des soupçons.

Malgré tout, j'ai conservé le lien, en continuant à travailler avec lui. Un rendez-vous a été organisé le 18 mars dernier au cours duquel une dernière étude juridique sur la possibilité de déroger pour les pinsons nous a été proposée. J'étais présent avec le Directeur de la Fédération et Jean-Jacques LAGÜE ici présent. En réponse à notre inquiétude relative aux rumeurs de remaniement, notre Ministre nous a affirmé qu'il n'était pas concerné. Nous connaissons la suite. Nous lui avons remis en main propre la demande de passage devant le Conseil national de la protection de la nature pour le Bruant Ortolan, car figurez-vous qu'on n'avait pas encore pu le remettre. On était passé par le pinson parce que c'était la priorité, parce que soi-disant qu'on devait avoir le pinson rapidement. « Rapidement », je ne sais pas si ce mot là est bien adapté. Donc on lui a remis cette demande. Aujourd'hui, je ne sais pas où elle est passée. On verra. Peut-être que Monsieur le Préfet pourra nous dire où elle est passée.

Finalement, nous devons tout reprendre à zéro, avec une Ministre Verte. À ma connaissance, notre Ministre préfère recevoir en priorité les associations qui nous sont défavorables. Et, à ce jour, aucun responsable cynégétique n'aurait obtenu de rendez-vous, même pas le Président de l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage. Alors, je vais juste faire une petite parenthèse parce que, jeudi soir, ont été convoquées au Ministère de l'Environnement les associations concernant l'environnement en France. Dans ces associations, il y avait 2 représentants de la Fédération nationale, le Secrétaire général de la Fédération nationale des Chasseurs et le lobbyiste Thierry COSTE. Mais ils étaient au milieu de FNE, LPO et compagnie, WWF, enfin il y avait tout un parterre d'associations. Il y avait une heure et FNE a annoncé : « Nous avons 12 interventions de 5 minutes à faire », cherchez l'erreur ! Donc, ce n'est pas si mal que ça. Finalement, les chasseurs ont pu s'exprimer un peu parce que le but, le leitmotiv, c'est que l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage soit intégré à l'Agence nationale de la biodiversité, ce que le Président actuel de l'Office et son Directeur ne souhaitent pas et se battent pour que l'Office reste à l'extérieur de cette structure. Évidemment BOUGRAIN-DUBOURG ne pensait pas la même chose parce que, lui, il voudrait être absorbé pour pouvoir mieux faire ce qu'il a envie de faire.

Ça démontre que notre Ministre de l'Environnement est engagée d'un côté, pas obligatoirement pour les chasseurs. Nous sommes des citoyens, des citoyens responsables, qui œuvrons bénévolement pour l'intérêt général. Fort de cela, nous avons sollicité un rendez-vous auprès de Monsieur le Premier Ministre en espérant être reçus rapidement, avant les élections européennes. L'ancien Premier Ministre n'a jamais voulu nous recevoir. Et - je ne vais pas vous le lire ici parce que cela n'en vaut pas la peine -, mais nous avons reçu un courrier tout fait du Directeur de Cabinet, qui est le même que celui qu'on a reçu du Directeur de cabinet de Monsieur MARTIN, où on nous dit qu'on a bien pris en compte notre dossier et qu'on le transmet au Directeur du Cabinet du Ministère concerné. C'est exactement la même rédaction. C'est un copier-coller chaque fois. Alors ce n'est pas difficile de faire ce courrier, là comme ça c'est facile, mais enfin on est pris pour des C.O.N.S.

Dernièrement, nous avons rencontré le Directeur du Muséum d'histoire naturelle, Monsieur GRAFFIN et le Directeur du CRBPO, Monsieur JIGUET, dans le cadre de l'étude menée sur le Bruant

Ortolan, en partenariat avec le Conseil régional d'Aquitaine, le Conseil général des Landes, l'Association des chasses traditionnelles, au sujet de son financement. Car nous étions réticents à verser notre obole si nous n'avions pas l'assurance que les GLS - ce sont des petits capteurs – soient posés sur les oiseaux de Biélorussie et des Pays Baltes. Dans l'état actuel des choses, nous en sommes à 40 GLS posés en Finlande. C'est une technologie qui, en fonction de la durée du jour où l'oiseau se trouve, il devient possible de retracer le parcours migratoire si on arrive bien sûr à recapter l'oiseau pour récupérer les données.

À ce jour, 2 mâles ont été repris, ce qui a permis de savoir que la zone d'hivernage de ces 2 individus était en Guinée. C'était 2 oiseaux norvégiens qui ont transité par les Landes. Donc pour nous, aucune surprise. Nous ne souhaitons pas qu'on pose des GLS sur ces oiseaux-là parce que nous connaissons l'origine des oiseaux qui passent chez nous. Et l'étude isotopique que nous avons réalisé le démontre.

C'est les 60 GLS prochains posés sur les populations de l'Est qui nous intéressent. Alors les gars, pas de bêtises, si d'aventure, la tolérance est encore accordée, si nous avons l'assurance de pouvoir tendre nos matoles, donc si vous en prenez un, pas de bêtises, vous ne le touchez pas, vous nous appelez et on le relâchera. Il faudra qu'on fasse le boulot correctement.

Le financement total prévu pour cette étude s'établit à 491 000 € pour 3 années :

- ✓ Le Muséum 175 000 € répartis sur 3 ans ;
- ✓ Le Conseil Régional d'Aquitaine a versé 21 454 € cette année. Je ne sais pas ce qu'il fera l'année prochaine et l'année suivante ;
- ✓ Le Conseil Général des Landes avait budgété 45 000 €, je ne sais pas si je dis la vérité. Je pense que oui ;
- ✓ La Fédération des Landes avait voté la même chose que le Conseil général à savoir 45 000 €. Mais nous n'avons accepté de verser que 25 000 € dans un premier temps pour s'assurer que le boulot était fait. Et nous avons dit à Monsieur GRAFFIN que sous notre versement, il y avait l'association landaise des chasses traditionnelles qui fonctionne avec nous, avec la fédération. Elle fonctionne avec sa fédération. Pour l'instant, on en est là. Donc l'association n'a pas versé d'argent pour l'instant. Je tiens à le préciser. On mène ça avec Jean-Jacques sans aucun problème, ne vous inquiétez pas. Ça se passe bien. Elle avait budgété 16 000 €, l'association, sur les 3 ans
- ✓ Et le ministère 20 000 €.

Si vous avez fait vite le calcul, on est encore loin des 491 000€ de l'étude, mais la première tranche est désormais financée.

Sachez que nous ne laisserons jamais tomber ce dossier qui est emblématique pour nous. Et comme l'a dit tout à l'heure Pierre de ROUALLE, ça fait partie intégrante de notre culture. Oui, l'État français doit prendre ces dérogations d'urgence, oui. Nous ne pouvons pas nous laisser dire que, finalement, nos demandes ne sont pas très justifiées, car elles ne concernent que très peu de pratiquants. Est-ce que vous acceptez une telle remarque ? Je ne le pense pas. Nous ne laisserons donc pas disparaître notre culture, même si nous devons nous défendre contre les agresseurs.

Mon engagement, au niveau national, m'a amené à travailler sur le dossier du prélèvement maximum autorisé de la bécasse. L'obligation de retour de tous les carnets de prélèvement. Un recensement national fait ressortir que 17 fédérations sur 90 récupèrent plus de 80 % des carnets. Ce qui nous encourage à affiner l'étude statistique que nous menons en Aquitaine. En effet, nous Landais, faisons partie des fondateurs du PMA pour rationaliser les prélèvements. Toutefois, je pense que la machine s'est emballée et que certains ont très vite confondu gestion, contrôle et

connaissance des prélèvements. Ce sont des aspects bien différents qu'il est illusoire et surtout stratégiquement absurde de vouloir réunir dans un seul carnet.

En accord avec ce principe, la Fédération régionale des chasseurs a conduit une étude sur la faisabilité d'une enquête statistique, sur un échantillon de carnets, pour évaluer avec un taux d'erreur acceptable les prélèvements en Aquitaine et donc dans les Landes. Cette étude a été menée par nos amis girondins dans un premier temps, qui ont fait les premiers pas, et ensuite, lorsque ça a été au point, nous avons fait ça - n'est-ce pas cher ami Victor ? - nous avons fait ça en Aquitaine. Et là, la Fédération régionale d'Aquitaine est représentée. Il y a notre ami Victor ALCARAZ de la Gironde, Yves CHÉTANEAU de la Dordogne et Michel LACLOTTE du Lot-et-Garonne, sachant que mon ami ETCHEVESTE ne peut pas être là puisqu'il tient aussi son Assemblée générale dans les Pyrénées Atlantiques aujourd'hui.

Parallèlement, une enquête toutes espèces est également réalisée. La saison prochaine, nous aurons 3 années de recul. Et cela nous permettra en toute objectivité de privilégier telle ou telle méthode. Pour le moment, pensez à renvoyer vos carnets. La première année d'étude est déjà publiée et vous pouvez la consulter sur notre site Internet, rubrique « Suivi technique ».

Nous allons également comparer nos résultats avec un département de Bretagne prochainement pour être totalement transparents. Oui, parce que nos amis bretons ne voulaient pas entendre parler d'étude statistique, notamment le Président BOIDOT. Mais vous me connaissez, c'est pareil au niveau national, je ne vais pas changer. Je ne peux pas changer. Donc, c'est comme ça. Les défauts, ils restent. C'est comme ça. Donc je lui ai dit : « Écoute, c'est très bien que tu veuilles qu'on retourne 100 % des carnets, mais ta fédération ne fait pas partie des 17 qui ont plus de 80 % ». Il n'en a que 79, mais ce n'est pas de ma faute. C'est comme ça. Donc, je lui ai dit : « Il faut que tu joues le jeu, il faut que tu acceptes ». Valérie COHU et certainement Philippe MOURGUIARD vont se rendre en Bretagne, courant mai, pour justement appliquer l'étude statistique Aquitaine aux prélèvements bretons. J'espère que le résultat nous sera favorable. Et on pourra avancer au niveau national après. Avant, ce n'est pas le peine, c'est un langage de sourds. À titre d'exemple, certains ont un PMA de 6,30 comme nous, d'autres ont 3,30, ce qui veut dire qu'en 10 jours, les gens peuvent prélever 30 bécasses. Nous, on est loin de tout ça. Mais enfin, on en débattrait plus tard. On avancera, je ne sais pas où est DESBYES, il est par là, mais enfin je les ai rassurés un petit peu les chasseurs de bécasses lors de l'Assemblée générale du CNB. On travaille dessus. Il y aura des débats encore en Aquitaine là-dessus et on avancera, et je pense qu'on arrivera à travailler intelligemment. À titre d'exemple, on vous l'a dit, on a bagué des petites bécasses. On sait qu'il y en a une qui couve encore dans le Lot-et-Garonne. Finalement, les bécasses, elles vont être en Aquitaine bientôt. Ça va être intéressant.

Pour le gibier d'eau, nous avons encore été désavoués pour la fermeture retardée de l'oie au 10 février. La législation actuelle, avec la fameuse directive 79-409, interdit la chasse dès que le premier oiseau débute la migration retour. Des travaux sont en cours pour avancer vers un plan de gestion européen sur cette espèce qui est détruite lorsqu'elle arrive sur les lieux de nidification. Cette étude va se faire avec l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage et la FACE, la Fédération des Chasseurs d'Europe.

Des états généraux du gibier d'eau se tiendront à Paris le 9 mai prochain, au cours desquels seront déterminés les objectifs en la matière. Nous allons réunir toutes les associations et les fédérations de France. La réunion préparatoire a eu lieu le 23 avril dernier. Ça n'était pas très suivi encore au niveau des inscriptions, mais je pense que ça va venir. On était un peu moins de 200 encore. Il ne faut pas qu'on dépasse les 300 pour la capacité de la salle. On va travailler sur 3 ateliers : les territoires, les dates et les espèces. De là va ressortir un cahier d'objectifs.

Les chasseurs aquitains, les sauvaginaires aquitains vont se regrouper en association régionale : le Groupement des sauvaginaires d'Aquitaine qui sera présidé par Jean-Francis SEGUI qui est le dynamique Président déjà du Groupement des sauvaginaires de Gironde, qui connaît bien le dossier. Et c'est quelqu'un qu'on a pu voir à l'Assemblée générale des chasseurs de gibiers d'eau des Landes, quelqu'un de dynamique qui suit les dossiers en parfaite harmonie avec le Président SABAROT. Et donc en Aquitaine, ça ne posera pas de problème, nous travaillerons tous ensemble et nous serons réunis. C'est plus facile pour faire monter au niveau national tous nos souhaits.

Je déplore cependant qu'au niveau landais, une association ait vu le jour, dans le Born, sans aucun contact avec la Fédération Départementale des Chasseurs, qui a toujours travaillé dans un souci d'union. Je rappelle que la division ne fait le bonheur que de nos détracteurs. Ma porte est largement ouverte pour recevoir les responsables de cette nouvelle association. Il est toujours plus facile de se plaindre lorsque le travail est réalisé par d'autres ; travail largement reconnu, puisque l'Association landaise des chasseurs de gibiers d'eau du Born est agréée comme association de protection de l'environnement pour la gestion exemplaire et l'aménagement des zones humides du Born.

Au niveau départemental, je dois évoquer les deux terribles accidents de chasse survenus lors des battues aux sangliers, qui ont endeuillé deux familles et la famille des chasseurs. Je n'oublie pas les quelques incidents dus à des ricochets ou peut-être à des imprudences. J'aimerais en être informé. J'ai été auditionné deux fois par la Gendarmerie dans le cadre des deux accidents mortels que les gendarmes m'ont demandé de qualifier «d'homicides involontaires» et non d'accidents, car à ce niveau de l'enquête, on ne peut pas éluder la faute humaine, qu'elle soit commise par le tireur lui-même ou par les responsables. Les enquêtes sont toujours en cours. Croyez-moi, je ne prends pas cela à la légère. Ceux qui m'ont côtoyé le savent bien. Pour la première fois, nous avons réuni les chasseurs qui les souhaitent dans le cadre d'une cellule d'aide psychologique au siège de la Fédération, assistés d'un ou deux psychologues et tout ça, après l'accord et le soutien de Monsieur le Préfet.

Messieurs les Présidents, Messieurs les Chefs de battues, Chefs de ligne, Chasseurs, ne prenez pas à la légère les consignes de sécurité qui sont élaborées pour être mises en œuvre par les responsables et respectées par les chasseurs postés. Ces consignes de sécurité, nous sommes attachés à les rédiger, de façon précise et adaptée, selon notre connaissance du terrain. Elles sont intégralement reprises dans notre Schéma départemental de gestion cynégétique que vous venez de valider massivement. Vous devrez les appliquer et les faire respecter scrupuleusement.

Lors de ces 2 entretiens ou auditions à la Gendarmerie - je peux vous dire que j'étais un petit peu en colère d'être auditionné - il m'a été dit que j'étais le responsable de tous les chasseurs - c'est un fardeau lourd à porter, très lourd à porter - que les chasseurs qui commettent une exaction, une bêtise, je devrais les convoquer à la Fédération. Je vais réfléchir, avec mon Conseil d'administration, aux suites que je donnerai à cette proposition de la Gendarmerie. Je dois vous dire que c'est quand même un peu difficile. Surtout lorsqu'on apprend que certains qui sont venus se plaindre m'ont menti. Je n'en dirai pas plus.

Comme je vous l'ai annoncé, lors des réunions de secteur, le Conseil d'administration de la Fédération des chasseurs a pris la décision à l'unanimité de mettre un terme à l'élevage de faisans, car, malgré la qualité des oiseaux, la rentabilité du parc n'a jamais été atteinte. Dans un premier temps, nous allons nous appliquer à clôturer cette activité. Nous avons fait confiance aux Établissements GAUTHIER ici présents que vous avez pu voir en rentrant, que vous pourrez voir après parce qu'ils restent déjeuner avec nous, pour la continuité dans le même esprit que celui qui nous animait. Les Établissements GAUTHIER ont été des partenaires sérieux, depuis plusieurs années, en fournissant notamment les perdrix rouges, voire à compléter les lots de faisans quand on en avait

besoin. Vous avez pu le constater sur le bon de commande que nous vous avons adressé, les prix sont sensiblement les mêmes que ceux que nous pratiquions l'an passé, voire un peu en dessous.

Le dossier « chevrotines ». Le Conseil d'administration de la Fédération nationale des chasseurs a voté favorablement la demande de modification de l'arrêté du 1^{er} août 1986, **afin qu'un président de fédération puisse demander au Préfet l'utilisation de la chevrotine dans les secteurs où le sanglier est classé nuisible, en battues collectives uniquement.** Pour ce vote, 23 suffrages positifs contre 4 abstentions. Le battage médiatique qu'animent les chasseurs de grands gibiers est intolérable et irresponsable. La plupart des signataires de la pétition nationale qui circule ne connaissent même pas la modification réclamée. Ni Monsieur NIHOUS ni Madame MATHIEU n'ont pu me confirmer leurs « raisons » de signer un tel torchon. C'est abject de la part de chasseurs de tenir de tels propos, de faire circuler une telle pétition. Tout simplement après ce que vient de dire Pierre DE ROUALLE concernant le bien-être animal, eh bien mes gars, les grands chasseurs, si vous obtenez gain de cause, vous serez responsables aussi peut-être de l'abolition ou de la fin de certaines pratiques dans le département ou ailleurs en France aussi.

Ceci m'amène à évoquer le **dossier des battues.** La saison passée, ce sont 5 175 battues qui ont été réalisées uniquement au sanglier, pour 7 096 sangliers abattus. Comparé à 2012, ce sont près de 1 000 battues de moins sur le Département. Ça ne m'étonne pas. La fin de la saison a été dramatique pour nous. J'en connais beaucoup qui n'ont pas réalisé de battues. Un peu moins de 1 000 sangliers au tableau. Faut-il en conclure que la population est en baisse ? Je ne le pense pas. Si vous faites un calcul rapide, vous vous rendez compte que la moyenne de sangliers pris en battue au contraire augmente, passant de 1,35 en 2012 à 1,37 en 2013 ; augmentation faible, mais réelle.

Un rapide calcul statistique va vous faire toucher du doigt le fléau qui nous guette si nous ne sommes pas entendus. 1 900 sangliers estimés, il y a 30 ans. Aujourd'hui, nous prévoyons qu'avec un taux d'accroissement de 31 % - 31 %, c'est très peu - nous atteignons près de 24 000 animaux présents sur le territoire, là maintenant. L'Office, lui, estime que son taux d'accroissement est de l'ordre de 100 %. Ce qui nous amènerait à une population de plusieurs centaines de milliers. Nous devons certainement raisonnablement nous situer entre les 2 extrêmes. Autrement dit, plus de 24 000. Je pense que nous avons atteint le point culminant de battues et de prélèvements, car, pour les battues, amis chasseurs, vous êtes au maximum de l'acceptable, compte tenu des contraintes toujours plus fortes qui s'abattent sur nous. Sans parler des timbres-amendes qui pleuvent et qui viennent souvent grever nos faibles pensions.

Pour en revenir au dossier « chevrotines », nous continuerons notre combat, car il est juste, et d'ailleurs reconnu par beaucoup. Les essais balistiques démontrent que toutes les balles ricochent, que les chevrotines 21 grains tirées à moins de 20 mètres sont efficaces et ne s'éparpillent pas, comme veulent le faire croire nos détracteurs. Nous les avons testées. Aucune n'a ricoché. Nous avons compté 17 impacts sur 21 sur une cible posée sur un panneau de BA13. Les 4 autres étant en périphérie immédiate de la forme du sanglier. Je n'en dirai pas davantage, je garde tous les éléments que nous connaissons pour l'État. Car la dérogation, nous l'aurons contre vents et marées. Sinon, si nous ne l'avons pas, eh bien on la fera la grève des battues et on demandera aux gars de l'ANCGG d'aller chasser, et de faire réaliser les battues dans le Département.

(Applaudissements)

Concernant le grand gibier, je dois préciser que nous insistons auprès des ACCA et détenteurs privés afin qu'ils respectent les minimums conseillés par UG dans le cadre d'un plan de chasse triennal. Ces données sont le résultat des comptages et sont appliquées uniformément par unité de gestion. Ce n'est pas nouveau. Ce mode de calcul est appliqué depuis plusieurs années. Tous les détenteurs de plan de chasse qui ont formulé une demande inférieure ont reçu un courrier leur indiquant que la fédération les mettra à niveau. Alors ce n'est pas une sanction, pas du tout, mais il est indispensable

de respecter l'équilibre agro-sylvo-cynégétique, car sinon, vous pourriez avoir des réveils très difficiles avec les dégâts forestiers. En effet, la loi prévoit que les plans de chasse sont fixés en tenant compte de la population d'animaux (évaluée par les comptages). La Fédération fixe des quotas à prélever en fonction de ces résultats. C'est exactement ce que nous avons fait et nous devons relever ceux qui sont en décalage dans les secteurs, faute de quoi, nous pourrions être exposés juridiquement.

Un petit mot. Une unité de gestion. Vous avez un coefficient de 1.5, je m'amuse, certains se reconnaîtront. On me dit « J'ai 7 000 hectares d'ACCA ». Sauf que cette même ACCA a un territoire qu'elle loue à côté. Elle fait une demande de plan de chasse groupé, elle rajoute 1 700 et quelques hectares, ça fait donc 11 000 et quelques hectares. Multiplié par le coefficient, on a trouvé 517 chevreuils parce qu'on a arrondi à l'unité supérieure. Le Président m'écrit en râlant. Très bien. Belle lettre. Mon calcul 7 700 ou 7 400, je ne m'en rappelle plus, multiplié par le coefficient égale 438 chevreuils, je vous en ai demandé 460, et nous, on voulait lui en donner 517. Oui, mais si on fait 1750 multiplié par le coefficient, ça donne 78 chevreuils de plus. Or, si je prends 438 plus 78, ça fait 516. Je lui accorde le chevreuil, on ne lui en proposera que 516. Donc pour ce Président-là, je lui ai donné la réponse. Et le 2^e Président qui est de la côte, c'est un super comptable, il ne veut rien comprendre. Il ne veut pas suivre les copains. Il n'en fait qu'à sa tronche. C'est très bien. Mais là, on est tous là à payer. C'est nous qui payons tous là. Y compris les chasseurs de bécasses. Demain, les dégâts forestiers, il faudra qu'on les paie aussi. Alors, il faut arrêter de déconner là et de penser à soi. Il faut peut-être penser aux autres. On ne regarde pas son nombril là. Je suis désolé, mais là je suis en colère parce que ce n'est pas normal qu'on fasse ça. Ce n'est pas normal. Donc il écrit, il dit : « Moi, j'ai mon comptage ». Ah oui ? Très bien. Et il nous dit : « 135 chevreuils comptés. L'augmentation naturelle de 31 %, on l'applique. Le taux d'erreur 20 %, on l'applique. On fait le calcul, ça tombe le chiffre qu'on lui donne ». Il est supérieur et on lui en donne moins avec le coefficient. Donc il s'écrase et il prend les chevreuils. Voilà merci.

(Applaudissements)

Vous n'ignorez pas qu'un projet de loi agricole et forestière est en cours de lecture. Le Sénateur CARRÈRE et Monsieur EMMANUELLI pourront nous en parler, mais le Sénateur CARRÈRE, il vient d'être mis à contribution un petit peu, ces derniers temps, au Sénat. Les forestiers réclament que les plans de chasse soient **compatibles** avec les orientations de la Commission régionale de la forêt et du bois. Ce qui veut dire, Messieurs les Présidents, que ce n'est plus la Fédération et les Chasseurs qui auraient la main si ça passait. Avec l'aide des Sénateurs, nous avons obtenu que les textes soient adoucis et que les chasseurs siègent dans ces commissions, encore une commission de plus. Il faudra qu'on aille à la Commission régionale siéger pour discuter avec les forestiers, ça sera très facile, pour obtenir les plans de chasse, pour discuter sur les plans de chasse.

Le combat continue. Car il n'est pas question que l'on prête le flanc à des critiques au niveau du plan triennal que nous allons soumettre prochainement au CDCFS. Nous devons tenir nos engagements par rapport au reboisement post-tempête, post Klaus. Il faut savoir que si ce mot « **compatible** » reste, ça veut dire que la Commission des orientations forestières fixe un quota, un taux de prélèvement et on devra l'appliquer. Donc nous, on demande que la Commission permette aux fédérations de prendre en compte cet avis. D'accord ? Parce que si c'était compatible, Monsieur le Préfet, ce serait plus facile pour nos propositions. Montrez que vous êtes des acteurs responsables ! Je sais pouvoir compter sur vous tous, je le sais.

Je profite également de cette tribune pour faire un appel à la propriété privée, au sujet des retours de carnets de battue. Si nous avons 100 % de retours pour les ACCA, nous en avons à peine 50 % de la part des propriétaires privés. Ce n'est pas responsable de leur part, je tenais à vous le signaler, afin que les représentants ici présents fassent passer le message. Tout plan de chasse non réclamé avant

le 15 avril ne sera pas traité cette fois-ci, ils seront traités la prochaine fois. On a demandé que les gens respectent, les ACCA ont respecté, il faut que tout le monde respecte.

Nos ennuis ne sont pas terminés avec le vote à l'Assemblée nationale dans le plus grand secret - n'est-ce pas Monsieur Pierre De ROUALLE ? - de l'amendement sur le statut de l'animal sans la moindre concertation avec les partenaires économiques et sociaux concernés. Dans une loi de modernisation et de simplification du droit et des procédures, un amendement cosigné par Jean GLAVANY, Colette CAPDEVIEILLE et Cécile UNTERMAIER vient de modifier le Code civil pour y inscrire un article selon lequel les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Pourtant à la veille du Salon de l'agriculture, le Président de la République, François HOLLANDE, avait clairement annoncé qu'il n'y aurait aucune réforme du Code Civil sur ce sujet, étant donné que le Code rural et le Code pénal considèrent déjà l'animal comme un être sensible. Sous couvert d'harmoniser le Code civil avec le Code rural et le Code pénal, cet amendement est le Cheval de Troie dont rêvaient les mouvements de protection animale. Comme l'a confirmé Jean GLAVANY, cet article, dont la portée est encore symbolique, a pour vocation de laisser la porte entrouverte afin d'engager, dans les plus brefs délais, le débat de fond sur le statut de l'animal dans le Code civil. D'ailleurs, la Présidente du groupe parlementaire d'étude sur la protection animale a immédiatement annoncé qu'elle était prête pour la seconde étape, bien sûr, à savoir la création du statut juridique de l'animal. Elle a confirmé qu'elle avait une proposition de loi qui avait fait l'objet d'un an et demi de travail de son groupe. Bien sûr, cette proposition de loi n'a fait l'objet d'aucune concertation avec le monde de la chasse, pourtant directement concerné par le changement de statut de l'animal.

La Fédération Nationale des Chasseurs dénonce cette méthode choquante qui consiste à faire voter à la sauvette un « cavalier parlementaire » que l'on dit symbolique, et d'annoncer juste après qu'une proposition de loi qui va à l'encontre des engagements du Président de la République est prête. Demain, comme l'a dit Pierre DE ROUALLE, ce sont toutes les activités de chasse, de pêche, d'agriculture, d'élevage professionnel ou amateur, d'équitation et bien sûr la corrida qui seront sujettes à la multiplication des actions en justice des défenseurs des animaux, qui vont engorger les tribunaux.

Pour ma part, je croyais naïvement que la première priorité du Parlement allait être le redressement économique de notre pays, grâce notamment à la suppression des lois inutiles. Celle-là, elle en fait partie. En lieu et place, le monde rural découvre cette initiative insidieuse, conçue en deux temps et qui démontre que la signature de 24 intellectuels vaut plus que la vie quotidienne de centaines de milliers de femmes et d'hommes qui vivent et travaillent avec des animaux domestiques ou sauvages, et celle de millions de passionnés de nature qu'ils soient chasseurs ou pêcheurs. Pour nous chasseurs, cette loi est encore une provocation destinée à mettre fin à la consommation de viande, de poisson et mettre un terme à toute activité professionnelle ou amateur avec des animaux, qu'ils soient sauvages ou domestiques. C'est intolérable. À midi d'ailleurs, vous aurez du potage à la poudre d'insectes. Ce sera pour que vous preniez goût à cette nouvelle alimentation.

Quand je lis la pétition que promeut l'ANCGG contre la chevrotine, je suis stupéfait de constater que ce sont les chasseurs qui s'appuient sur la souffrance animale pour imposer leur dictat. Cherchez l'erreur ! Alors il va falloir quand même la sortir, vous la sortirez sur Internet et vous irez leur montrer et vous déchirez votre carte d'adhésion, ça ne sert à rien.

Je dois aussi vous informer que José BOVÉ a déposé un amendement à une nouvelle réglementation de l'Union Européenne en matière de santé animale, pour l'interdiction des oiseaux vivants comme appeaux ; amendement qui a été rejeté à une large majorité, 468 Députés contre, 164 votes pour et 15 abstentions. Parmi les Députés européens qui ont voté favorablement pour la suppression des appeaux, nous trouvons Monsieur MÉLENCHON. Il faudra peut-être lui faire passer le message.

Monsieur BOVÉ, Monsieur COCHET, ça ne nous étonne pas et Madame JOLY. Donc continuons, continuons !

Le Secrétaire général de la FACE a déclaré : « Dire que les oiseaux vivants utilisés comme appeaux constituent une menace pour la santé animale est absurde ». La Commission européenne a même reconnu les avantages de leur utilisation dans des enquêtes liées aux épidémies de grippe aviaire. Aujourd'hui, l'utilisation d'oiseaux vivants comme appeaux est strictement réglementée par les lois communautaires nationales et régionales. Il s'agit d'une tradition ancestrale qui lie l'homme à la nature, particulièrement appréciée dans les pays méditerranéens. Cette activité est menée de manière durable dans le respect du bien-être de ces oiseaux. Voyez-vous, nous devons être vigilants constamment afin d'alerter nos Parlementaires sur les risques encourus. Je dois les remercier, car ils sont à notre écoute et obtiennent de bons résultats.

Au niveau du Parlement européen, nous allons perdre le relais et porte-parole des chasseurs avec le départ de Véronique MATHIEU qui a énormément travaillé pour le monde cynégétique. Nous pouvons dire que c'était notre sentinelle. Et nous avons pu, nous, Landais, l'apprécier dans notre voyage à Bruxelles pour les chasses traditionnelles, où elle nous a ouvert les portes. Toutes les portes. Au niveau français, l'ensemble des Parlementaires landais relaye nos propositions et les défend avec brio, que ce soit directement ou dans le cadre des commissions, avec l'appui des groupes chasse de l'Assemblée nationale ou du Sénat. Et je remercie nos Parlementaires, ici présents, parce que quand ils voient un courrier qui arrive de la Fédération, ils doivent se dire « Encore une merde », mais enfin ça ne fait rien, je leur envoie systématiquement, et ils nous défendent bien. Il n'y a pas de souci de ce côté-là.

1964-2014, 50 ans. Un bel âge pour nos ACCA. À l'occasion du cinquantenaire, j'ai participé à un colloque au Sénat au cours duquel il a été mis en évidence :

- ✓ L'importance de l'ouverture des ACCA sur l'extérieur, par rapport aux propriétaires fonciers, les chasseurs de l'extérieur et les non-chasseurs.
- ✓ L'importance des ACCA dans la sociabilité en milieu rural, car c'est encore la seule association dans certaines communes, au niveau de l'animation et autres. Ça peut animer au sens propre et au sens figuré quelquefois quand il y a des nouveaux habitants qui ne nous supportent pas.
- ✓ Le rôle pédagogique de l'ACCA auprès des jeunes, des chasseurs et des non-chasseurs.
- ✓ Le rôle de préservation de la biodiversité qui a valu aux ACCA une reconnaissance d'utilité publique à l'échelon européen.
- ✓ La probabilité d'un changement d'échelle de gestion, dans les années à venir, avec le passage de l'ACCA à l'AICA, ça, il en a parlé le Directeur. Pourquoi ? Parce qu'on est de moins en moins nombreux dans certaines communes et il sera plus facile de se regrouper. On chasse déjà ensemble, on pourra mettre un seul bureau, une seule salle de dépeçage, une seule chambre froide. On arrivera peut-être à faire des économies à ce niveau-là et peut-être être un peu plus dynamique.

Je dois aussi vous informer de la tenue d'un séminaire national éducation à la nature les 19 et 20 mai prochains au Futuroscope, dans le but de générer une dynamique pour mettre en œuvre le projet ambitieux pour demain : être leader national en matière d'éducation à la nature pour les chasseurs. Les chasseurs doivent être reconnus comme des acteurs incontournables dans les domaines de l'environnement et d'éducation à la nature.

Actualité sanitaire et dispositifs de surveillance

Un peu d'actualité sanitaire et dispositifs de surveillance, le réseau SAGIR. La Fédération est, bien entendu, associée à ce réseau. Deux techniciens fédéraux sont formés et intégrés dans ce dernier. En cas de doute, n'hésitez pas à faire appel aux services fédéraux.

Comme vous le savez, chaque ACCA doit avoir formé un ou plusieurs chasseurs référents, afin de vérifier si les animaux prélevés ne sont pas atteints de diverses pathologies. Vous n'ignorez pas non plus que vous devez rechercher la présence éventuelle de trichine (pilier du diaphragme) sur les sangliers prélevés et proposés à la consommation. Je n'en dis pas plus, mais vous savez de quoi je veux parler. Il ne faut pas en faire qu'un, il faut en faire quelques-uns. Quand vous donnez du jambon à manger là, à l'apéro, c'est excellent, moi le premier, j'en mange, mais il faudrait quand même qu'on ait vérifié.

Sérothèque faune sauvage

La sérothèque consiste à collecter sur les animaux tués à la chasse des échantillons de rate et des sérums. Elle a clairement assis son fonctionnement. Elle rassemble, au niveau national, près de 8 000 sérums, 8 000 rates, prélevés sur différentes espèces et dans différents secteurs géographiques. Nous constatons régulièrement que la simple évocation de l'existence d'une sérothèque fédérale nationale suffit à rassurer nombre de partenaires éleveurs au niveau national. La Fédération des chasseurs participe à cette collecte depuis le début et je vous invite à y apporter toute l'attention que cela mérite. À ce jour, nous avons collecté dans les Landes 428 sérums en 4 années sur 4 espèces : cerfs, chevreuils, sangliers et renards. Je vous demande de faire un effort sur les rates. Vous prélevez le sang, vous pouvez prélever la rate quand vous l'éviscerez. Ce n'est rien. Faites-le s'il vous plait, et de plus en plus nombreux pour qu'on ait un matériel biologique là, prêt à être analysé si on avait un problème. Ça, c'est très très important, mais c'est nous qui en sommes propriétaires et on ne s'en servira que si on a besoin de s'en servir et simplement après accord de la sérothèque nationale, parce qu'on le fait dans ce cadre.

Vous n'ignorez pas que les Landes sont classées à un niveau 3 sur la tuberculose bovine, et que dans le cadre de sylvatub, une collecte de blaireaux par piégeage et de matériel biologique de sanglier (tête et abats) est en cours. Concernant le blaireau, les objectifs ne sont pas atteints au niveau du piégeage. Il serait pertinent d'utiliser tous les moyens à notre disposition, car nous avons l'impression que les piégeurs agréés ne sont pas suffisamment sollicités. Ce dossier nous inquiète, Monsieur le Préfet, car nous estimons que la maladie progresse et que tous les moyens ne sont pas correctement utilisés. Et depuis le début, ça a mal démarré et ça continue à mal avancer. Il y a eu une réunion dernièrement, on a été prévenu tardivement, et aucun des acteurs principaux du terrain n'était présent. La Fédération était représentée par son technicien du réseau SAGIR, mais il manquait beaucoup d'acteurs. Je n'en dirai pas plus pour ne vexer personne.

Naissance de l'Association des jeunes et nouveaux chasseurs

C'est avec plaisir que je dois annoncer la création de l'Association landaise des jeunes et nouveaux chasseurs. J'invite les jeunes nouveaux chasseurs à se rapprocher de cette association à laquelle je souhaite une pleine réussite. On va lui ouvrir le site Internet de la fédération et on l'aidera à se développer. Guillaume, vous pouvez compter sur nous pour vous aider à avancer dans ce domaine. Vous pouvez venir là peut-être que je vous présente. Comme ça, les gens vous reconnaîtront. Guillaume GODRON, présentez-vous succinctement si vous voulez.

Guillaume GODRON : Bonjour. Je m'appelle Guillaume GODRON. J'ai 19 ans et donc je viens de créer l'Association des jeunes chasseurs des Landes pour réunir les jeunes chasseurs du Département et réaliser des activités et qu'on se connaisse, et ouvrir la chasse aux jeunes chasseurs.

Jean-Roland BARRÈRE : Bravo et merci Guillaume.

Un Dimanche à la chasse

J'en ai parlé brièvement tout à l'heure. Pierre DE ROUALLE, Président de la vénerie française nous a fait part de sa volonté d'ouvrir sa propriété, le 19 octobre prochain, pour le Dimanche à la chasse. On vous communiquera le programme et j'espère que chasseurs et non-chasseurs viendront voir et découvrir un mode de chasse qui fait partie aussi de notre identité.

Un petit mot pour vous informer, comme vous avez dû le voir dans la presse, que votre Fédération a porté plainte contre la LPO Aquitaine pour l'exploitation d'un Centre de sauvegarde de la faune sauvage sans autorisation d'ouverture. Bizarrement, nous n'avons aucune suite de la part de Monsieur le Procureur de la République, ce que nous déplorons, Monsieur le Préfet. Plainte que nous avons déposée, il y a plus d'un mois. On s'est bien assuré auprès de la CADA de l'absence de cette autorisation rendant illégale cette structure. Ça fait 12 ans qu'elle existe. Quand on voit que cette association nous exhorte à la légalité, on peut aisément vérifier qu'il y a deux poids et deux mesures entre leurs actes et leurs paroles.

Monsieur le Préfet, les chasseurs landais viennent de valider le Schéma départemental de gestion cynégétique à une très large majorité. Je vous demande en leur nom de bien vouloir veiller à sa validation. Faut de quoi, ils pourraient manifester bruyamment leur mécontentement. Vous savez que, je l'ai dit à vos collaborateurs, une grève et une manifestation peuvent avoir lieu. Je ne fais pas de chantage. Ils peuvent en attester, s'ils veulent bien le faire, ils le feront quand j'aurai terminé. À chaque réunion de secteur, tout le monde a les deux doigts sur la couture du pantalon, prêt à partir à Mont-de-Marsan manifester bruyamment notre mécontentement parce que le ras-le-bol est atteint. Les écologistes viennent ici, nous cassent tout, on ne peut rien faire. Ils sont protégés. Donc je suis désolé, mais ce sont des étrangers qui viennent chez nous. Aujourd'hui, leur programme est affiché sur Internet, à partir du 29 août, ils seront dans les Landes. Il faut faire en sorte qu'ils ne viennent pas parce que là, le Président de la Fédération, vous avez vu, il n'est pas assez costaud pour retenir tout le monde. Il n'y arrivera pas. Et moi, j'ai très peur de ça. Légalement, nous avons droit à la dérogation Bruants Ortolans, pinsons des arbres, pinsons du nord. Nous y avons droit. Ensuite, les battues, vos collaborateurs veulent nous empêcher d'appliquer le Code de l'environnement, à savoir déplacer une ligne de tir vers une autre ligne de tir. Le Code de l'environnement le permet. Je ne vois pas pourquoi on nous empêcherait de le faire. On veut nous empêcher de récupérer des chiens, en nous disant qu'il faut matérialiser et désigner les gars qui peuvent récupérer les chiens. Vous êtes allés à la chasse quelquefois ? Vous savez où vont sortir les chiens vous ? Pas moi. Donc, à un moment donné, il faut quand même nous laisser chasser. Il faut nous laisser chasser. Si nous ne pouvons plus chasser, je pense que nous allons nous arrêter là. Et je dois vous dire que certains louvetiers, pas celui que j'ai dans le Conseil d'administration parce qu'il ne dit rien, mais d'autres louvetiers m'ont fait part de leur désarroi de ne plus pouvoir bouger, de ne plus pouvoir, si les conditions le permettent, tirer à l'intérieur et de ne plus pouvoir récupérer les chiens dans des conditions normales. Ça va mal, Monsieur le Préfet, ça va très mal. Je l'ai dit à Madame RAMES l'autre jour. Vous savez que je suis un

homme de dialogue, vous aussi, je pense qu'on pourra s'entretenir de ça calmement et qu'on pourra avancer sur ce dossier très, très important pour le monde cynégétique landais.

Vous voyez que l'activité fédérale est toujours aussi dense et que ce n'est qu'un modeste aperçu des travaux que nous menons avec vous tous, Responsables ACCA, Chasseurs bénévoles et personnel fédéral que j'associe dans mes remerciements. Merci à tous.

Je voulais remercier à nouveau, parce qu'il semblerait que je ne l'ai pas fait assez fort tout à l'heure, l'ACCA son président Monsieur DEGOS d'avoir mis en place la salle. Je les remercie sincèrement et je vous dis « Bonne continuation et à l'année prochaine ! ».

(Applaudissements)

JEAN-LOUIS CARRÈRE

Sénateur des Landes

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil général,
Monsieur le Président de la Chambre de l'agriculture,
Mes Chers Amis,
Madame la Conseillère régionale, Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les élus,
Monsieur le Président de l'Association de défense des chasses traditionnelles,
Monsieur le président honoraire de la Fédération des chasseurs,
Chers amis,

Je voudrais vous dire tout d'abord mon désaccord, mais Monsieur DE ROUALLE, je pense qu'il a des talents pour la vénerie que je lui reconnais, puisque j'en ai entendu parler, mais il ne connaît pas très bien les procédures parlementaires. Ce n'est pas un désavantage. Je vais en 2 mots vous les expliquer.

Quand un texte de loi est produit, déjà il peut être produit de 2 façons. À l'initiative d'un gouvernement, ça s'appelle un projet. À l'initiative du parlement, ça s'appelle une proposition de loi. Vous voyez, il y a 2 origines. Il n'y en a pas 100 ou 1 000, il y en a 2. Trop souvent, on parle de loi, on se tourne vers les Parlementaires alors que ce sont des procédures règlementaires, qui ne relèvent pas du Parlement, qui ne relèvent que des gouvernements, qui font des arrêtés. Et donc cela est facile à comprendre. Vous comprenez bien que quelqu'un comme moi, ou comme d'autres, alerté que je suis en quasi permanence par le Président de la Fédération ou par le Directeur de la Fédération, quand il s'agit d'une procédure règlementaire, j'ai du mal à y intervenir. Surtout si le Ministre qui prend ce type d'arrêté ne me reçoit pas, ne me parle pas ou me raconte des balivernes. C'est un peu compliqué. Sur un texte de loi, je suis responsable de mon vote devant vous. Devant les grands électeurs, mais moi, je considère que c'est par extension devant vous. Donc ça, je suis prêt à assumer toujours, mais ce que fait tel ou tel Ministre, je l'assume de moins en moins, si je puis dire.

S'agissant du bien-être animal et de l'initiative prise par Jean GLAVANY avec quelques cosignataires, je crois qu'il faut distinguer 2 aspects. D'entrée de jeu, je vous le dis, je ne suis pas pour. Que les choses soient claires. Ça m'a même un petit peu ébranlé. J'aimerais qu'on aille regarder plutôt si du côté du groupe Bolloré, le conseil scientifique, dont certains font partie est appelé à donner un avis sur les pratiques écologiques des choses. Et je veux l'avoir dit ici cela, parce qu'on a des exigences quelquefois qui posent certains problèmes. Et nos amis qui sont les bobos là-bas à Paris, qui veulent consommer des ortolans parce que ça fait bien sur leur table... je me souviens quand même que ce sont eux qui ont signé au bas d'une page l'interdiction des pratiques de cette chasse. Et j'ai de la mémoire.

Alors tout ça pour vous dire, mes Chers Collègues, que là où je suis un peu en divergence avec l'ami Président de la Fédération, c'est que je poursuis le même but, mais je pense que quelquefois, il faut faire un peu de stratégie. Et je pense donc que le piège qui nous est tendu ce serait... Si ça passe au Sénat, rassurez-vous, je voterai contre, c'est clair. Et je ferai tout pour que mon groupe vote contre. Et que d'autres le fassent aussi parce que j'ai quand même quelques relations avec des gens d'autres groupes. Même avec des groupes qui ne sont pas de gauche, vous voyez que tout arrive. Mais je pense qu'il faut faire attention à la stratégie, mon Cher Ami. Pourquoi ? Parce que quand on va se

colleter avec le problème du bien-être animal, on ne se collète pas à la population des Landes ou à une zone rurale. On se collète à des millions de Françaises et de Français qui ne viennent plus... Vous enregistrez pour qui Monsieur ?

Un intervenant : Je suis pour le Journal du Chasseur.

Jean-Louis CARRÈRE : Très bien.

Un intervenant : C'est un ami.

Jean Louis CARRÈRE : Non, il n'y a pas de problème. Mais vous savez, il y avait un vieux proverbe qui disait toujours « Gardez-moi de mes amis, mes ennemis je m'en charge ». Tout ça pour vous dire, mes Chers Amis, qu'il me semble que se colléter avec ces millions de femmes et d'hommes qui ont tous des animaux domestiques chez eux. Qui n'a pas un chat, un chien ? Moi, quand je me lève le matin à Paris un peu tôt, qu'est-ce que je vois ? Qu'est-ce que je rencontre sur le trottoir ? Des dizaines, des centaines des Parisiens qui sont là avec leur petit chien ou leur gros chien et qui viennent les faire pisser, cagner ainsi de suite. Et c'est ces gens-là qui sont attachés à ce genre de « cavalier parlementaire ». C'est-à-dire d'ajout à un texte de loi qui *a priori* n'était pas fait pour le porter. C'est ça Monsieur DE ROUALLE. Vous vous doutez bien que s'il y avait eu un texte de loi là-dessus, avec ce qu'avait dit le Président de la République lors de l'Assemblée des agriculteurs, il y aurait eu quand même quelques vigilances. Tandis que sur celui-là, personne ne s'attendait à cela.

Néanmoins, je partage les inquiétudes. Le premier à m'avoir informé, outre le Président EMMANUELLI, c'est André VIARD. Alors là, il ne faut pas dire non plus de bêtises. Il faut se renseigner avant de parler nom de Dieu ! André VIARD, qu'est-ce qu'il m'a dit ? « Jean-Louis attention pour toi ». Pourquoi ? Parce que ça va être emmerdant pour les chasseurs. Pour vous qui avez des appelants vivants, ainsi de suite. Pour moi qui ai des palombes et ainsi de suite. Enfin moi ou mon copain Chim. Mais qu'est-ce qu'il m'a dit ? « Pas pour les taureaux *a priori* parce que nous avons une dérogation particulière ». Ce n'est personne d'autre, c'est lui qui m'a appelé pour me le dire et pour me le répéter. Donc ne mélangeons pas tout et n'essayons pas de faire trop peur aux gens. Alors après moi, je me rends compte que ça peut être gênant aussi pour le gavage. Ce qui serait autrement préoccupant économiquement. Et donc, mes Chers Amis, tout cela, on va essayer d'y veiller et de faire en sorte que bien que nous considérons qu'un animal ne peut pas être en droit considéré comme un bien meuble, comme une chaise, une table ou autre chose, ne soit pas considéré comme exactement un être humain et ne porte pas un préjudice à nos pratiques ancestrales et surtout à nos pratiques économiques qui font un petit peu la richesse de nos amis.

Les amendements de la Fédération, mon Cher Président. Je pense que, depuis que vous êtes Président de la Fédération des Chasseurs, et avant je l'ai fait aussi, même si je n'étais pas saisi de la même manière, parce que je reconnais avec beaucoup d'honnêteté que chaque fois qu'il y a un pétard, c'est vrai que vous nous l'envoyez. Je ne dis pas « encore une merde ».

Jean-Roland BARRÈRE : On ne garde pas les grenades dans la tranchée, on les envoie !

Jean Louis CARRÈRE : Non. Je sais que vous aimez bien partager vos soucis. Vous avez raison. On est là pour ça. Moi j'ai quand même la faiblesse de dire à cette tribune que, pour la partie qui me concerne, c'est-à-dire le groupe chasse du Sénat, et mon ami Jean-Jacques MIRASSOU qui en est le Président... Vous voyez, il n'est pas de loin, MIRASSOU, il est du Béarn même s'il est élu à Toulouse. Nous avons voté tous les amendements proposés par la Fédération. Nous n'en avons pas voté 84 %. Nous en avons voté 100 %. Et nous avons réussi à les faire voter. Et on va continuer. Et j'ajoute, pour certains dans la salle, parce que je veux dire la totalité de la vérité, quand il y avait un Président qui

n'était pas de la même tendance politique, c'était pareil. Et ça continue. Vous voyez ? Ça, c'est aussi un particularisme.

Les chasses traditionnelles, nom de Dieu ! Là, moi, je ne sais plus quoi vous dire. La chasse, mes Chers Amis, m'apporte beaucoup de plaisirs personnels. Jusqu'à hier soir où un de mes meilleurs copains est arrivé catastrophé en me disant : « Jean-Louis, on vient de cambrioler la palombière », la mienne. Vous voyez, les merdes, on en a... non toi, on ne va pas te la cambrioler. Mais c'est quand même inhumain aussi. On n'a pas besoin d'adversaires, nous, on est capable de se porter tort nous-mêmes. Vous savez, c'est comme ça. Et quand je vois qu'on s'engueule entre chasseurs, ce n'est pas du tout par crainte pour moi. Je vous l'ai déjà dit, mais moi c'est fini mon parcours politique. Je m'arrête à la fin de mon mandat de Sénateur pour lequel je remercie celles et ceux qui ont contribué, et même les autres, de m'avoir permis d'être élu, mais je ne me représenterai pas. Donc si j'étais cynique, je vous dirais « Allez-vous faire fiche ! ». Mais je ne me le permettrai jamais parce que je suis de votre monde. Je suis comme vous, j'aime cela avec passion. Mais il ne faut pas qu'on s'engueule entre nous nom de Dieu ! Quand on s'engueule entre nous, c'est là qu'on s'affaiblit. Moi je veux, au contraire, vous rassembler, quels que soient vos choix politiques. Que vous alliez vous tous voter, quel que soit votre vote, mais que nous soyons ensemble pour porter nos valeurs et pour porter la chasse.

Alors sur les chasses traditionnelles, mes Chers Collègues, on m'a menti. Vous savez ce que c'est le mensonge. C'est quand on ne vous dit pas la vérité. Vous savez Jean-Jacques LAGÜE, je ne lui demande pas d'en être témoin, mais il le serait aisément. Je suis à ses côtés ou à leurs côtés depuis je ne sais combien maintenant, pratiquement la création de leur association, j'ai commencé avec RIBOULET pour ne rien vous cacher. Et j'ai toujours continué, élu régional, comme le font certains autres, et j'ai toujours continué, mais bon sang de bonsoir, quand Henri m'appelle et me dit, mais : « Il t'a rappelé le Ministre ? » « Oui, oui il m'a rappelé ». Mais le Ministre landais qui m'avait beaucoup aidé, je le reconnais avec beaucoup d'objectivité, Alain VIDALIES, m'avait appelé en me disant : « Il va t'appeler pour te dire ». Et quand on vous dit et que vous entendez des 2 oreilles : « Sur l'ortolan, tu mets un bémol, tu dis qu'il y aura une étude complémentaire parce que je ne peux pas prendre la dérogation tout de suite, mais sur le pinson, tu leur dis qu'il n'y a pas de problème », vous me connaissez un peu. Je l'ai fait répéter. Et moi, je l'ai dit le soir. Et vous imaginez ma joie de pouvoir le dire en présence de Jean-Jacques et de Jean-Roland BARRÈRE. Ma joie, pas en tant que chasseur de pinsons, je ne le suis pas, ni d'ortalans, même si je les aime, mais on ne m'en donne pas trop, mais ça, c'est autre chose. J'ai même failli, je vous le dis, j'ai réfléchi à me retirer complètement et à rendre mon mandat de Parlementaire devant le dénouement de la chose. Quand on ne me prenait plus au téléphone. J'ai compris moi, quand dans le Sénat, on a commencé à essayer de m'éviter. Ce sont des personnages dont je tairai absolument tout. Je ne vous dirai rien de vachard en son endroit, sauf que c'est fini, moi je ne le salue plus et je n'y suis plus jamais retourné. Et j'ai laissé, avec grand plaisir d'ailleurs, pour le bien en commun que je soutiens, Jean-Roland et Jean-Jacques continuer à avoir des relations.

Alors maintenant, vous me parlez de... Je n'ai pas parlé de Delphine BATHO, vous avez remarqué. Enfin ça ne leur porte pas chance. Ni à Delphine BATHO, vous avez vu, ça n'a pas duré longtemps l'histoire, après nous avoir maltraités. Quant à Philippe MARTIN, ça n'a pas duré très longtemps non plus. Je n'y suis pour rien. Ce n'est pas moi qui décide. Surtout, ne le croyez pas. Je ne suis même pas consulté. Mais là, très sérieusement, moi, je vais continuer à me battre. Avec Henri ça, je le sais. Tant qu'on sera parmi vous, on va continuer à se battre pour essayer d'obtenir le maximum. Même pour la vénerie, Monsieur le Président. On vous avait accueilli, j'y étais, un jour devant la Commission Chasse du Sénat. Et nous ferons aux côtés de la Fédération des Chasseurs dont nous soutenons pleinement l'action... Quelquefois nous disons au Président, je lui dis : « Sois calme, ne les engueule pas comme ça quand même parce que ce sont des amis avant tout ». Les amis, il faut leur dire les choses de manière cinglante, mais un peu plus caressante quelquefois. Moi, je vous dis sincèrement avec Ségolène, pour appeler un chat un chat, ce sera difficile. Je ne la connais pas. Je ne vais pas vous

dire ci ou là. Je la connais bien sûr, comme vous. Mais je ne lui ai jamais tellement parlé. Elle était Députée donc on n'a pas de relations aussi privilégiées. Je sais qui elle est. Je l'avais même soutenue pour une élection et il y en avait d'autres ici qui l'avaient soutenue. Et je m'étais peut-être trompé, mais oui je sais Henri, je sais. Mais vous savez, je ne vais pas vous faire le coup de la Bible. Souvenez-vous de cette parole biblique. Je sais que là, je vais intéresser EMMANUELLI : « Que celui qui ne s'est jamais trompé me jette la première pierre ». Il va y avoir beaucoup moins d'applaudissements. Tout ça pour relativiser les choses, mes Chers Amis.

On va se battre. On va se battre, moi je ne vous laisserai jamais tomber. Mais je me pose la question de savoir si quand je suis en première ligne, au lieu de vous servir, je ne vous dessers pas. Vous savez, dans les palais parisiens, que je ne fréquente pas trop, au minimum, quand je suis obligé, je n'entendais parler que de pinsons et d'ortolans. Mais je vous le jure. Un soir, il y avait un repas dans un lieu où quelqu'un de ma famille était venu parce que ce quelqu'un ne vient jamais et on l'a reçu comme Madame Pinson, Madame Ortolan. Elle en avait un peu... Même si elle partage mes combats, voilà. Mais ça ne débouche pas. Et la crainte que j'ai, je vais vous la dire puisqu'on y est et qu'on se dit la vérité, c'est de vous permettre de chasser tranquillement la saison prochaine. Vous voyez ? Je ne vais plus loin, moi, que la dérogation. Alors, je ne sais pas s'il y a la presse. Je demanderai à la presse de ne pas reprendre cette partie parce qu'autrement, je ne la dis pas. Autrement, je ne la dis pas. Moi je crois qu'il faut qu'on se batte absolument pour les dérogations, avec les arguments imparables de la Fédération et de LAGÜE et de Régis HARGUES qui fait un travail, entre nous soit dit, exceptionnel. Ce garçon, gardons-le longtemps. Il faut qu'on essaie d'avoir Monsieur le Préfet avec nous, mais je crois qu'on peut l'avoir avec nous. Même si lui non plus ne peut pas faire, je crois, Monsieur le Préfet... avoir l'influence suffisante sur les Ministres pour qu'ils... C'est le Préfet des Landes, je n'ai pas besoin de le défendre, parce que ce n'est pas mon rôle et puis, il est Préfet, il va se débrouiller tout seul. Mais moi, je puis attester que la dérogation était prête au mois de septembre. Elle était écrite. Vous m'entendez, Chers Amis ? Il n'y avait plus qu'à mettre sa signature. Et que ça lui avait été demandé. Pas par moi, par des hautes autorités. Et que les mêmes hautes autorités ont dit « Non ». Et que moi, je suis allé jusqu'au Président de la République. Je l'ai rencontré 3 fois sur ce sujet. J'étais à côté d'Henri EMMANUELLI, lorsqu'Henri EMMANUELLI était en liaison quasi continue avec le Premier Ministre à l'époque, qui était en visite officielle au Japon. C'est ça Henri ? En Suède. Je peux même vous dire un certain nombre d'arguments donnés par Henri. Je ne vous en donnerai qu'un, parce que je ne lui ai pas demandé la permission. Ce n'est pas que j'ai peur de lui moi. Je ne fais pas partie des gens qui tremblent devant. Je l'aime bien, alors je ne tremble pas devant lui. Il disait « Mais alors, nom de Dieu, VIDALIES, EMMANUELLI, CARRÈRE, ça vaut moins cher que BOUGRAIN-DUBOURG ? » Voilà un des arguments qui a été donné, mais pour les Landes, ça vaut quand même un peu plus cher.

Alors, mes Chers Collègues, tout ça c'est pour vous dire qu'on s'est bougé les fesses et qu'on continuera de se les bouger. Et même s'il m'en coûte, je vous prie de bien vouloir m'excuser d'avoir été amené à vous faire cette annonce à la demande du Ministre en place à l'époque qui s'est avérée inexacte. C'est terrible, vous savez de se faire mentir et d'être obligé de s'excuser parce qu'un type vous a menti. C'est terrible. Surtout pour moi qui suis un petit teignous sur les bords. Mais je le fais parce que vous le méritez, que j'aime tellement la chasse et que je veux rester cohérent avec ce que je vous ai demandé, si nous voulons la défendre, il faut rester rassemblés.

(Applaudissements)

HENRI EMMANUELLI

Président du Conseil général des Landes

Mesdames, Messieurs,
Monsieur le Président,
Monsieur le Préfet,
Mes Chers Collègues,

Je vais être très bref parce que je pense que sur le fond, Jean-Louis a donné les explications, même s'il l'a fait par moments avec passion. Oui, on nous a menti. En réalité, Monsieur BARRÈRE, qu'est-ce qui s'est passé ? Pour autant qu'on puisse récapituler les choses et faire confiance à ceux qui vous parlent. Mais j'ai l'impression qu'aussi bien à l'Élysée - pour appeler un chat un chat - qu'à Matignon, on avait dit à MARTIN : « Ok, mais tu signes », mais que lui après il est allé dire : « Moi, je ne signe pas si je ne suis pas couvert par vous ». Donc voilà, c'est reparti à l'envers et ça s'est terminé en carafon. Voilà ce qui s'est passé. Et ce qui explique qu'à l'automne ou à Campagne, où on était avec vous aussi, on ait annoncé des choses qui ne se sont pas réalisées.

Moi, je pense que tout le monde est persuadé que non, on ne vous a pas menti, et qu'on vous a menti. À partir de là, on ne va pas rentrer en confession. Moi, je suis très pratiquant, mais avec mesure. Quand on me donne une claque, pour tendre l'autre joue, c'est un peu difficile. Bon, je n'aurai pas l'occasion de m'en expliquer avec Monsieur MARTIN puisqu'il n'est plus Ministre et je vais le retrouver dans l'hémicycle, puisqu'il va redevenir Député.

Ce n'est pas correct ce qui s'est passé, c'est assez lamentable. Parce que quand on ne veut pas, on ne fait pas miroiter, on dit « Je ne peux pas » ou « Je ne veux pas », etc. Donc on va continuer, l'étude, elle est partie. On y croit plus ou moins, vous et moi, à l'étude. Franchement, j'ai l'impression qu'on nous mène en barque pour essayer de ne pas nous dire « Le bateau est planté ». Elle a quand même un petit avantage. Indépendamment de ce qui sera au bout, c'est que, pendant cette période, il faut qu'on continue à requérir les modalités sur lesquelles on ne s'exprime pas, mais que nous connaissons par ailleurs. Premier point.

Deuxième point, je vous fais passer un petit mot avant et Jean-Louis vient d'y faire allusion, sur cette histoire du statut de l'animal. Moi, je conseille la prudence. Parce que je ne voudrais pas que les chasseurs aillent se foutre dans la nasse, ou aillent se planter face non pas aux écologistes ce coup-ci, ce n'est pas les écologistes qui vont être en face, c'est les millions de foyers qui ont un animal domestique. Et là, je vous le dis comme je le pense, c'est perdu d'avance. Moi je conseillerai plutôt qu'on fasse le distinguo entre l'animal sauvage et l'animal domestique. Parce que rien qu'à Paris, je crois qu'il y a 1 million, je ne sais plus combien de chiens. Donc si on se prend de face toutes celles et ceux qui ont un animal domestique, un chat, un chien, un pinson, un perroquet, etc., on va se heurter, là ça va être un tsunami. Donc il faut faire attention, y compris pour les raisons, Monsieur le Président de la Chambre d'agriculture, auxquelles faisait allusion Jean-Louis, sur le gavage, etc. Il faut qu'on fasse attention parce que si on les prend de face, on va se prendre la vague dessus et ce n'est pas ce qu'on veut, ce n'est pas souhaitable.

Sur le plan économique, je suis quand même un peu moins inquiet parce que je pense que les Français, ils sont comme moi. Quand ma femme fait du lapin à la moutarde, je le mange et je dis : « Ô

pauvre petit lapin ! ». Mais elle me dit : « Tu dis toujours ça quand tu as fini ». « Tu ne dis jamais ça au début, tu dis ça à la fin, quand il n'y a plus que l'os, tu dis pauvre lapin ». Je pense que les gens sont un peu comme ça avec le gavage, tout ça. Ils ne sont pas très pour le gavage, mais enfin, ils sont pour le foie gras, ils sont même en train de découvrir les brochettes de cœur à Paris, après avoir découvert les magrets. Mais il faut faire attention en tout cas sur ce sujet-là et il faut passer à mon avis comme ça et pas comme ça.

Sur le reste, alors Monsieur le Président, je ne suis pas très compétent, on me demande des explications. J'avoue que cette histoire d'aller récupérer des chiens, je n'y comprends rien. On n'a pas le droit d'aller chercher ses chiens ? Quand ce n'est pas le sien ? Ça me paraît très compliqué. Moi, mon grand-père ne faisait pas ça, il sifflait avec un doigt, le chien venait. Manifestement, ce n'est pas les mêmes. Je dois dire que moi, c'était des chiens de berger. Ce n'était pas des chiens de chasse. C'était des labrits, ce n'était pas des setters. En tout cas, Monsieur le Préfet, je crois que vous avez entendu, plus qu'entendu les requêtes de la Fédération.

Sur le plan cynégétique, je crois que quand même qu'il faut faire attention. L'affaire avec les sylviculteurs n'est pas mince. Vous y avez fait allusion. Encore qu'on peut imaginer qu'en Aquitaine, entre les sylviculteurs et les chasseurs, je pense que... Enfin, quand on connaît Monsieur LAFON et compagnie, on se dit quand même qu'on a affaire à des gens avec qui il ne doit pas être très difficile de concilier les points de vue. Mais avec le temps, ça peut changer. Ça peut ne pas être les mêmes. Les gens peuvent évoluer, devenir plus techniques, et plus économiques aussi, plus attachés au rendement, donc il faut y veiller.

Je n'ai pas très bien compris ce que ça voulait dire. Parce que je suppose, c'est pour éviter l'écorçage, etc. Or, les chevreuils dans les Landes, j'ai fait le calcul-là que vous m'aviez suggéré, 15 000 prises, c'est ça ? Multiplié par environ 30 %, j'arrive à 525 000 chevreuils et il n'y a que 400 000 Landais. Là, j'avoue que je suis un peu impressionné. Je ne sais pas, Monsieur le Préfet, si vous aviez mesuré l'ampleur du problème. Et les sangliers, je ne sais plus où on en est. Non, mais en tout cas, moi je crois quand même, je le dis comme je le pense et je compte sur vous, on a suffisamment de contrariétés par ailleurs entre l'Europe, les directives, etc., pour qu'en plus on ne nous casse pas les pieds sur le plan cynégétique, franchement.

(Applaudissements)

Parce que sinon... Ça ne se kidnappe pas un Préfet ? Mais enfin, l'année prochaine, on pourrait peut-être faire la une. En tout cas, regardez ça de près parce que je pense qu'il y a un tas de sujets quand même sur lesquels on pourrait s'éviter de chicaner à des contrariétés.

Et, en particulier, j'ai été choqué par ce que vous avez dit, Monsieur BARRÈRE, lorsque vous avez dit que la gendarmerie vous avait dit que vous étiez responsable de tout. Non. Il faut quand même leur rappeler gentiment que la responsabilité collective, ça n'existe pas en droit pénal français, donc on n'a pas le droit de dire des choses comme ça. On n'a pas le droit parce que c'est faux juridiquement. Parce que c'est incorrect. En France, et dans tous les pays d'ailleurs juridiquement développés, on est responsable pénalement à la condition, en plus, d'avoir eu conscience de commettre une mauvaise action. Moi, j'ai connu d'autres circonstances où on m'a fait le coup justement. Ce n'était pas moi, mais c'était collectif. Et, en réalité, je n'ai jamais protesté parce que je pensais que les circonstances le justifiaient, mais en droit c'était faux. Et vous, c'est pareil, c'est faux. La responsabilité collective, ça n'existe pas. Donc vous leur direz gentiment, avec tout le respect qu'on leur doit, en prévision du zèle qu'ils mettront à nous mettre à l'abri des commandos étrangers qui débarquent sur nos territoires, Monsieur le Préfet.

Et là, il faut faire attention aussi, je le dis avec gravité parce que moi je suis comme votre Président, j'ai la trouille qu'il y ait un pépin. Ça va finir par arriver. Entre les anti-chasses, les anti-corridas, les anti-gavages, les antis ceci, un de ces quatre matins, il va y avoir un pépin. Parce qu'il y aura des circonstances qui feront que, à un moment donné, ça dégénère ou qu'il y ait des individus en face qui soient profilés pour ça et on peut avoir un pépin. Donc si on pouvait s'éviter ça, ça serait bien. Pour le reste, Monsieur le Président, continuez à m'écrire, je continue à vous répondre. Merci.

(Applaudissements)

Jean-Roland BARRÈRE : Dominique, tu veux t'exprimer ? On a la chance de t'avoir à la tribune, alors on va en profiter.

DOMINIQUE GRACIET

Président de la Chambre régionale d'Agriculture d'Aquitaine

Monsieur le Préfet,
Monsieur le Président du Conseil général,
Cher Jean-Louis et chers tous les présidents d'ACCA et collègues chasseurs,

J'ai juste une réflexion à vous proposer et vu qu'on a à peu près les mêmes amis et quelquefois les mêmes ennemis, une réflexion sur l'aménagement de notre territoire. Je suis heureux de le faire devant Henri EMMANUELLI, sur le Département des Landes, mais peut-être au niveau de l'Aquitaine, puisque plusieurs acteurs sont Aquitains, une proposition qui reprend ce qu'on a fait, il y a une quinzaine d'années sur Natura 2000, où les acteurs du monde rural s'étaient mis ensemble pour dire « Natura 2000, ça s'applique à nous, on va essayer de le gérer nous-mêmes ». Et on l'a fait, malheureusement, il n'y a que les Landais qui l'ont fait et que les Landais qui ont créé une association Natura 2000 qui est reconnue maintenant, qui travaille avec tous les acteurs, avec le Conseil général, les forestiers, les chasseurs, les pêcheurs et ainsi de suite. Et qui ont imaginé, sur des bases scientifiques, la manière de protéger les zones Natura 2000, avec des conventions avec les différents acteurs de manière incitative et volontaire. Et je crois que c'est un succès. C'est un réel succès et on a une crédibilité scientifique, comme la Fédération de chasse a une crédibilité scientifique avec un certain nombre de ces cadres. Cette crédibilité-là, elle nous est contestée, elle nous est jalouée, mais on ne pourra pas éternellement quand même je pense opposer des arguments politiques à des arguments scientifiques. La politique, elle peut de temps en temps ignorer les arguments scientifiques, mais enfin elle sera rattrapée par les réalités un jour, il me semble.

C'est pour ça que la réflexion que je voulais vous proposer, j'en ai déjà parlé depuis le début de l'année aux chasseurs, que ce soit à Bordeaux ou ici, aux agriculteurs bien sûr, aux sylviculteurs également, ou d'autres comme les apiculteurs qui sont un peu emblématiques des problèmes environnementaux. On a quand même sur le Département des Landes, pour rester concret et sur le département, une dizaine ou une douzaine de milliers d'hectares agricoles qui sont inutilisés, qui sont encore en jachère. On a des bandes enherbées le long des fossés qu'on ne peut pas cultiver, mais on nous a dit « Il faut les enherber ». Donc on a une grande liberté de manœuvre. Il y a la forêt avec le PEFC où il y a des conditions de culture qui peuvent laisser place à des feuillus, à des aménagements tout à fait compatibles avec ce que l'on veut défendre au niveau économique et au niveau de notre environnement à nous. Ce n'est pas l'environnement tel qu'il est vécu en ville. Bref, je vous le propose, et je le propose à Roland, pourquoi ne pas se mettre autour de la table, recenser tout ce que l'on fait en termes de biodiversité ordinaire aujourd'hui, faire un état des lieux sur les espèces, vous l'avez fait en grande partie, et la compléter sans doute. Faire un état des lieux de toutes les surfaces disponibles, de toutes les surfaces à travailler et après, se mettre autour de la table pour faire des mesures agro-environnementales, essayer de se les faire financer le mieux possible en termes de surcoûts et se mettre d'accord sur : qu'est-ce qu'on va semer sur les terrains qui sont encore en jachère ? Où peut-on planter des haies lorsqu'il faudra remettre des haies ? Bref comment on va réaménager notre espace maintenant dans l'intérêt bien sûr de l'agriculture et de la sylviculture, mais également dans l'intérêt de la chasse, des apiculteurs et ainsi de suite ?

Moi, je crois qu'on a des endroits - et là je reprends ce qu'ont dit Henri EMMANUELLI et Jean-Louis CARRÈRE et ce qu'avait dit avec beaucoup de véhémence Roland avant - il y a des endroits où il

faudra qu'on s'explique. Il ne faudra pas qu'on soit nombreux, mais c'est sûr qu'on ne sera pas d'accord sur tout, tout le temps. Il y a des endroits où il faut qu'on se montre solidaires entre nous et il y a surtout des endroits où il faut qu'on construise. Il est hors de question que l'agriculture, que les sylviculteurs, que les chasseurs soient toujours sur la défensive lorsqu'ils sont chez eux, dans leur environnement proche. Je crois que la démocratie a des vertus, elle a aussi des choses qu'il nous appartient d'approprier, je ne vais pas dire à combattre. On ne combat pas la démocratie. Mais on est beaucoup moins nombreux que ceux qui vivent en ville. On connaît beaucoup mieux notre environnement rural que ceux qui vivent dans des cités. Par contre, ils sont plus nombreux. Et sur des considérations très philosophiques ou très intégristes, ils seront plus nombreux à voter contre nous et contre ce qu'on propose. Soyons assez malins, construisons quelque chose, demandons aux politiques, aux élus locaux, aux élus départementaux, régionaux, de nous relayer sur la base de propositions. Et si, scientifiquement, nos propositions sont les bonnes, moi je voudrais voir ce qu'ils auront comme arguments pour les contrer. Et je pense que, dans tout ce qu'on demande, en tant qu'agriculteurs, en tant que chasseurs, et pour que nos élus locaux puissent nous défendre, je pense qu'ils seront plus à l'aise sur la base de propositions porteuses pour l'ensemble des acteurs ruraux que sur la défensive, où il faut à tout moment aller éteindre le feu et avec des portes qui se ferment progressivement au fur et à mesure que le feu avance. On dirait que c'est des portes anti-feu justement qu'il y a dans les Ministères.

C'est la proposition que je vous fais. Je sais qu'il y a beaucoup d'autres problèmes qu'on partage. La chevroline, Monsieur le Préfet, c'est quand même quelque chose. Est-ce qu'on fait prendre les risques aux marçassins ou est-ce qu'on fait prendre les risques aux chasseurs ? À un moment donné, il faudra quand même se poser la question.

(Applaudissements)

En matière d'agrainage, on a des choses à faire. Alors vous l'avez vu, le maïs n'est pas bon, cette année, puisqu'il n'y en avait pas. Ça a coûté très cher sur le Département, ça a coûté à peu près le tiers de la valeur de la récolte qui a disparu du fait des intempéries. D'autres années, on pourra revenir.... tout le monde reviendra à servir les marchandises peut-être un peu plus comestibles par les sangliers. Après, il faudra qu'on s'entende vraiment sur l'application. Il nous faut de la science pour nous défendre, mais peut-être aussi une application et une utilisation de ces agrainages un peu plus scientifiques que par endroits on ne peut la trouver.

En tout cas, je vais vous souhaiter à tous une bonne journée d'abord, une bonne continuité pour notre passion commune qui est la chasse, sous toutes ses formes. Et je crois que la chasse, vous l'avez dit, c'est un facteur de cohésion dans la ruralité. Comme l'agriculture est quand même départementale, j'ai la prétention de dire que les produits agricoles qu'on sait produire dans le département font pour beaucoup l'identité de notre département. Ça fait qu'on est envié pour tout ce qu'on fait et combattu par certains qui ignorent que le foie gras, ce n'est pas faire souffrir des animaux, c'est aussi faire plaisir et surtout faire plaisir à des gens qui le consomment.

Alors, soyons tous solidaires sur un certain nombre de valeurs qu'on partage. Et s'il faut qu'on ait des explications Roland, qu'on trouve le bon endroit au bon moment, mais surtout, surtout qu'on s'inscrive tous dans le positif, dans la proposition et qu'on soit relayé par le maximum de monde. Merci à tous.

Jean-Roland BARRÈRE : Juste un mot. Merci Dominique. Je t'ai écrit un peu dans ce sens-là. Le courrier est parti, mais ça ne fait rien, le courrier il vaut invitation, tu me la renvoies aujourd'hui. Nous l'acceptons volontiers, donc on se met autour de la table quand on met nos collaborateurs en phase pour qu'on se retrouve, nous, autour de la table et qu'on puisse travailler efficacement.

Puisque c'est quelque chose que j'ai porté lors des réunions de secteur, notamment essayer de conserver un peu de chaume un peu plus longtemps pour chasser les cailles, pour les jeunes chasseurs et ainsi de suite. Mais il y a tout un tas de choses beaucoup plus importantes dont tu as parlé. Il faut vraiment qu'on se retrouve et qu'on travaille efficacement. Et je pense qu'au niveau de l'Aquitaine, mes collègues qui sont là l'ont entendu aussi. Tu connais bien le Président AMBLARD de la Dordogne, tu connais tout le monde. Donc je pense qu'on peut se retrouver, nous aussi, au niveau de l'Aquitaine avec toi pour travailler aussi là-dessus. Je pense que mes collègues seront d'accord. Ils sont présents là pour qu'on avance réellement et qu'on fasse une belle opération.

Monsieur le Président, je voulais vous rassurer. On n'a jamais cru que vous nous aviez menti, nous, ni Jean-Jacques, je peux le dire, ni moi. Je sais que vous ne nous avez pas menti. Il n'y a pas de souci. On a été témoin de choses que je n'ai jamais divulguées... quand on a pris le bateau ensemble et qu'on nous a jetés du bateau et ainsi de suite. Ce n'est pas grave. Là, on a confiance en vous. On sait qu'on s'est fait rouler dans la farine, et comme je le dis vulgairement « On a été cocus ». Mais on va continuer à se battre, de toute manière.

Je vais laisser la parole à Monsieur le Préfet qui va conclure nos travaux. Monsieur le Préfet, c'est à vous.

CLAUDE MOREL

Préfet des Landes

Mesdames, Messieurs, d'abord je ne vais pas être très long parce que j'ai entendu cliquer les verres de l'apéritif et je pense que vous attendez également ce moment-là, peut-être encore avec plus de ferveur que mon intervention.

Alors, je voulais saluer d'abord le Prédésigné, Monsieur BARRÈRE. Saluer également les Vice-Présidents de la Fédération, saluer les élus au 1^{er} rang desquels Monsieur EMMANUELLI bien sûr. Je voulais saluer le Sénateur CARRÈRE, avec lequel j'ai beaucoup de relations sur les sujets qui nous occupent aujourd'hui.

Saluer également les élus qui sont dans la salle. Je les vois.

Saluer le Président LAGÜE que je vois en face de moi et puis les représentants de l'ensemble du monde de la chasse au sens large. Je veux parler des louvetiers bien sûr, je veux parler de l'ONCFS, je vois Monsieur DUPRAT, je veux parler de l'ONF, je veux parler également de la Direction Départementale des Territoires et la Mer. Merci Madame, de votre présence qui est très appréciée.

Alors, je voulais juste dire à Monsieur EMMANUELLI que s'il souhaite un jour réellement kidnapper le Préfet, qu'il l'emmène dans une palombière. C'est l'un des endroits les plus agréables du Département pour séjourner.

L'Assemblée générale est un moment incontournable de nos travaux qui me permet, au nom de l'ensemble des personnels de l'État, de saluer les excellentes relations que nous entretenons entre nous, avec le Président BARRÈRE, avec Monsieur LAGÜE également puisque j'associe les deux associations. Je voudrais saluer la qualité de vos équipes. Votre Directeur qui est là et porter un témoignage puisque j'ai tout récemment visité le Centre ALCA TORDA, vous dire à quel point j'ai été frappé par le professionnalisme des équipes et notamment de Monsieur PENSU qui s'en occupe. J'ai visité l'ensemble du site. Malheureusement, les phoques étaient repartis, mais j'allais dire presque « heureusement », puisque vous avez réussi à sauver 100 % des animaux qui vous étaient confiés. Et je pense que, dans d'autres sites dits de « protection des animaux », ils sont bien loin d'avoir ce professionnalisme et cette qualité. Bravo à vous en tout cas.

Alors je passe très vite sur des sujets qu'on a abordés rapidement, que vous connaissez. Le Schéma départemental de gestion cynégétique, bien sûr qu'il faut le revoir. Vous l'avez revu. Vous avez organisé une concertation qui a été très large et je vous en remercie. Vous savez que, d'abord ça passera devant le Comité départemental de la chasse et la faune sauvage et puis ensuite, je prendrai un arrêté. Vous savez qu'on est très attentif au niveau de l'État, au niveau de l'ONCFS en particulier, mais vous l'êtes également et je vous en remercie vivement, aux aspects de sécurité.

On est demandeur de bien écrire dans ce Schéma cynégétique des éléments qui permettent de mettre la lumière sur la sécurité des chasseurs. Et je sais que tous ceux qui ont travaillé sur ce dossier partagent le sentiment qui est le nôtre. Je crois qu'au nom des chasseurs et peut-être au nom de ce chasseur qui, récemment, a été victime d'un tir et qui est mort, je crois que nous avons cette œuvre à réaliser qui est de renforcer en permanence la sécurité de ceux qui participent aux battues et qui participent aux actions de chasse. Et je peux porter témoignage là aussi, de l'émotion de Monsieur BARRÈRE, du Président, on en a parlé ensemble à l'issue de la disparition de ce camarade et nous avons monté, je lui avais donné un certain nombre de relations et de conseils, cette cellule

psychologique qui, je crois, est indispensable et qu'il faudrait peut-être monter si malheureusement - mais touchons du bois - un jour nous vivions un drame équivalent.

Sur le sanglier, vous le savez, l'enjeu est majeur dans le Département. Quand le Président EMMANUELLI disait qu'il y a 500 000 cervidés, je pense qu'il y a encore beaucoup plus de sangliers, mais je reconnais que la Fédération, les ACCA font, dans leur très grande majorité, les efforts qu'il faut pour contenir cette pression. Mais cette pression est extrêmement forte. Elle est forte sur les chasseurs, elle est forte également sur les agriculteurs puisque vous avez la problématique des dégâts. La loi met à la charge de la Fédération le remboursement des dégâts de chasse, des dégâts faits par les sangliers. Et c'est évidemment financièrement quelque chose de très lourd. Je pense qu'il faut tout faire pour maîtriser le développement des sangliers dans le Département.

Pour notre part, pour ma part, j'ai notamment en 2013, accordé toute une série de dispositifs. Je pense qu'on ne peut pas plus, entre le piégeage, entre le tir à l'affût prolongé, entre le tir de nuit, entre le fait que finalement, le sanglier est chassable pendant 10 mois sur 12, qu'il est déclaré nuisible. Bref, je pense qu'on a tout le panel possible d'actions, même si certaines sont des actions très dérogatoires par rapport à la réglementation de la chasse et qui donc sont des chasses particulières, qui nécessitent un accord. Je le donne systématiquement chaque fois qu'il m'est demandé parce que je pense qu'il faut vous accompagner dans cette action qui, pour vous, est parfois assez difficile à mener à bien. Mais je sais que vous êtes mobilisés et je vous en remercie vivement.

Je sais aussi que le monde de l'agriculture est attentif à la situation. Le Président est là. Bien entendu, tout ce qui va être dégâts provoqués par les sangliers va s'ajouter, dans des années comme celle que nous venons de vivre, aux pertes de récoltes ou aux manques à gagner de récoltes et c'est pour ça qu'ensemble, il nous faut essayer de réduire la pression aujourd'hui. Certains agriculteurs se protègent ou peuvent se protéger ou ont les moyens de se protéger, d'autres non. Il nous faut travailler ensemble en ce sens.

Un mot à l'égard des louvetiers dont je voudrais saluer l'action. Remercier évidemment leur Président et remercier toute l'équipe des louvetiers. On a beaucoup échangé depuis plusieurs mois. La dernière réunion d'ailleurs s'est faite au mois de mars dernier. Je rappelle le rôle historique qui est le leur puisque leur nom montre déjà bien qu'ils sont nés à une époque où la première des luttes était la lutte contre les loups. Aujourd'hui, c'est le renard et le sanglier. On leur confie la conduite des battues lorsque la pression du sanglier est trop forte sur un secteur. Ils le font avec un grand professionnalisme, une grande rigueur. Et je remercie également là la Fédération qui, chaque fois qu'on lui demande son avis sur l'organisation d'une battue nous répond et, la plupart du temps, sauf s'il y avait un problème très particulier, mais je n'en ai pas rencontré, nous donne un avis favorable. Merci bien Monsieur le Président pour votre accompagnement.

Alors je dirai un mot également du massif forestier, on en a parlé rapidement. Vous savez que sur les 220 000 hectares qui ont été détruits par la tempête Klaus, nous sommes en pleine reconstruction. Aujourd'hui, les 2/3 sont nettoyés, 1/3 est replanté. L'État fait un effort tout particulier à hauteur de 480 millions d'euros pour aider les propriétaires à replanter. Et c'est bien entendu la raison pour laquelle il nous faut de notre côté contrôler également la population de cervidés dont vous savez bien qu'elle est parfois l'auteur de dégâts importants sur les tout jeunes pins qui viennent d'être replantés et qui ne croîtront pas correctement. Là aussi, les conditions sont réunies- la période de chasse a été allongée, elle est à son maximum - elles sont réunies pour que vous puissiez, en fonction de vos disponibilités, maîtriser l'évolution de la population de cervidés.

Un mot sur le dossier défrichement, Monsieur le Président, on en avait parlé ensemble. La Fédération est saisie systématiquement de toutes les demandes de défrichement puisqu'il peut y

avoir à la fois une relation très étroite entre la zone défrichée et les habitats, les différents habitats et également il faut bien prévenir, lorsque le défrichement a pour conséquence l'installation d'un agriculteur, de la situation qui règne dans le secteur. Donc vous avez communication de ces dossiers. Vous ne les avez pas de façon nominative parce que ça posait problème de dire nominativement quels sont les propriétaires qui demandent le défrichement de quelques hectares. Mais vous les avez de façon localisée, donc ce n'est pas très compliqué de faire le lien entre les 2.

J'en viens à un sujet qui nous intéresse depuis longtemps. Il ne faut pas plusieurs mois pour comprendre que les chasses traditionnelles sont dans ce Département un point très sensible et font partie de la culture landaise. Je voulais, là aussi, rappeler que nous avons à la demande du Gouvernement, mis en place une étude dont le cahier des charges d'ailleurs a été approuvé à l'unanimité ; une étude dont évidemment, on met en place aujourd'hui le financement et là aussi, merci à toutes les structures qui participent au financement de cette étude, notamment la Fédération, l'Association, mais évidemment le Conseil général, le Conseil régional, l'État, de même que le muséum participe assez largement au financement de cette étude.

Pour arriver à boucler l'ensemble du financement, le Sénateur CARRÈRE a proposé de consacrer une part importante, disons 100 000 euros, mais ça peut même être plus si nécessaire, de la réserve parlementaire au niveau du Sénat, avec l'accord du Président de la Commission des finances du Sénat. On est aujourd'hui, lui et moi, en train d'essayer d'obtenir que cette réserve parlementaire qui est normalement faite pour appuyer les projets des collectivités territoriales, les projets d'équipement et qui finance parfois des études associées aux équipements, puisse être orientée vers ce qui est exclusivement une étude. Je ne suis pas sûr que ce soit très facile, mais en tout cas, on se bat pour en ce moment et je suis encore intervenu hier dans ce domaine.

Il faudra donner un porteur que ce soit le Département, que ce soit le Muséum, peu importe. Il faudra en effet donner un porteur.

Je voulais également dire que cette étude est conduite en accord, en liaison étroite avec la Fédération puisque je pense que vous avez rencontré, vous l'avez dit, les responsables du Muséum et que vous avez été rassurés sur la manière dont ils conduisent l'étude et notamment le fait qu'ils aillent chercher les ortolans dans l'Est et pas simplement dans le Nord. C'est bien ça.

Évidemment, ce domaine est un domaine « qui nous dépasse ». Alors il nous dépasse pourquoi ? Parce qu'on se trouve sur les chasses traditionnelles, que ce soit l'ortolan ou le pinson, on se trouve devant une législation européenne et nationale qui, aujourd'hui, n'y est pas favorable. On le sait. Et je voulais saluer l'action conduite à la fois par les responsables de la chasse, mais également par les élus pour obtenir que l'on sorte enfin de cette situation de blocage. Je les accompagne autant que je peux, mais comme l'a dit tout à l'heure le Sénateur CARRÈRE, je n'ai pas possibilité de faire signer par un Ministre un acte qu'il ne souhaite pas signer, malheureusement. Par contre, je suis évidemment prêt à la demande, à rédiger - il l'a rappelé - et à signer les documents qu'on me demandera de signer.

Je voulais terminer mon propos en vous rappelant que le rôle qui est le mien, avec les services de l'État, les services de l'ONCFS, les services de la Gendarmerie, c'est d'empêcher que des personnes viennent physiquement agresser d'autres personnes dans leur activité. C'est ça l'une de mes missions et je m'engage devant vous à continuer à la remplir comme je l'ai remplie depuis deux étés que je suis présent dans les Landes. Notamment, en faisant en sorte qu'il n'y ait pas d'incident, pas d'agression contre des chasseurs, contre des territoires de chasseurs, contre des propriétaires. En faisant en sorte que lorsque la situation est trop tendue, je prends un arrêté qui raccompagne ces personnes désagréables à l'extérieur du Département. (*Applaudissements*). Je l'ai fait, je le ferai. De même pour reprendre une évocation qui était celle de Monsieur BARRÈRE, pour les corridas, où l'on

voit aujourd'hui que des groupes très organisés, très entraînés puisqu'on les suit de très près, on les connaît très bien. À bon entendeur, salut. On les connaît bien, ces groupes-là viennent essayer d'empêcher que se déroule une corrida qui, à ma connaissance, est une manifestation autorisée, viennent empêcher qu'elle se déroule en essayant d'impressionner, je ne prends pas d'autres mots, les aficionados qui vont suivre une corrida. Eh bien, nous sommes parvenus, corrida après corrida, encore lundi dernier, à isoler totalement ces équipes et à faire en sorte que la manifestation se déroule dans les meilleures conditions possibles. Nous le faisons pour les corridas, nous le ferons pour les chasses traditionnelles.

Mesdames, Messieurs, merci, Monsieur le Président merci pour l'occasion que vous m'avez donnée de m'exprimer devant vous. Et je rappelle le plaisir que j'ai à traiter de ces questions, la chasse en général, les chasses traditionnelles sont dans le cœur des Landais et dans le cœur du Préfet. Merci.

Jean-Roland BARRÈRE : Les sonneurs, vous êtes prêts ? Juste vous sonnez la fin des travaux. Merci. Restez en place une seconde encore et puis après, on va à l'apéritif et au déjeuner. Merci.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13 heures.

JR. BARRERE

*Président de la Fédération Départementale
des Chasseurs des Landes*

A.LAILHEUGUE

*Le Secrétaire Général de la Fédération
Départementale des Chasseurs des Landes*